

**Direction Vie institutionnelle  
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 26 septembre 2016

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille seize, le vingt six septembre** , le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 20 septembre 2016.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
M. Eric PIOLLE, Président, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Olivier NOBLECOURT - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 18H07 à 00H53  
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 18H07 à 00H53  
M. Claus HABFAST donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 18H07 à 22H00  
M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H07 à 21H50  
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Antoine BACK de 22H48 à 00H53  
M. Jacques WIART donne pouvoir à M. Guy TUSCHER de 23H13 à 00H53  
M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à Corinne BERNARD de 00H05 à 00H53  
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à Paul BRON de 00H00 à 00H53  
M. Georges BURBA donne pouvoir à Marie-José SALAT de 00H00 à 00H53  
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Jérôme SAFAR de 00H02 à 00H53  
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Matthieu CHAMUSSY de 00H33 à 00H53  
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à Lionel FILIPPI de 22H48 à 00H53  
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 22H48 à 00H53

Secrétaire de séance : M. Yann MONGABURU

Discours introductif de M. le Maire.

Intervention(s) : Mme SALAT, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

**Présentation de la première pétition citoyenne demandant l'abrogation de la délibération N°9-A022 du 20/06/2016 relative à la tarification du stationnement**

Intervention(s) : M. le Maire, M. CLOUAIRE.

M. le Maire suspend la séance à 18h29 afin de donner la parole aux représentants du Comité de Liaisons des Unions de Quartiers (CLUQ), Reprise de la séance à 18h36.

Intervention(s) : M. WIART, M. CHAMUSSY, Mme D'ORNANO, Mme JACTAT, Mme SALAT.

M. le Maire suspend la séance à 19h06 afin de donner la parole aux représentants du Comité de Liaisons des Unions de Quartiers (CLUQ), Reprise de la séance à 19h15.

Intervention(s) : M. CAZENAVE, Mme COMPARAT, M. BREUIL, Mme SALAT, M. BRON.

M. le Maire suspend la séance à 19h34 afin de donner la parole aux représentants du Comité de Liaisons des Unions de Quartiers (CLUQ), Reprise de la séance à 19h38.

Intervention(s) : M. le Maire.

**Question orale de M. BREUIL portant sur les clubs sportifs professionnels.**

**Réponse de M. le Maire.**

**Présentation du rapport d'activités du CCAS 2015**

Intervention(s) : M. DENOYELLE, M. NOBLECOURT, M. FILIPPI, Mme JACTAT, Mme BERNARD, M. CAZENAVE, M. le Maire.

**Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 18 juillet 2016 a été adopté à l'unanimité.**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National**

**DELIBERATION N° 1-( 89) -** RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application des délibérations de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014, du 29 février 2016 et du 23 mai 2016.

Intervention(s) : Mme AGOBIAN , M. le Maire, Mme SALAT, M. CLOUAIRE .

**Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.**

**DELIBERATION N° 2-( 95) -** PARCOURS EDUCATIF - Adoption du Projet éducatif de la ville de Grenoble, adoption de la convention 2016-2019.

Intervention(s) : Mme MARTIN, M. MALBET, Mme CADOUX, M. BRON , Mme D'ORNANO, M. le Maire, Mme JACTAT, M. CAZENAVE, M. NOBLECOURT, M. CHAMUSSY

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le Projet éducatif de la ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du Projet Educatif de Territoire 2016-2019 avec l'Etat, ci-annexée.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 41**

**Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès**

**Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Sonia YASSIA)**

**Le Maire suspend la séance à 22H08 pour la pause repas. Reprise de la séance à 22H48.**



**DELIBERATION N° 3-( 50) - AFFAIRES CULTURELLES** - Validation du programme de reconstruction du théâtre Prémol, engagement de l'opération et sollicitation de financements complémentaires.

Intervention(s) : Mme BERNARD, M. BREUIL, Mme AGOBIAN, Mme BOUKAALA, Mme TAVEL, M. le Maire, Mme BERANGER, Mme MARTIN, M. NOBLECOURT, M. CHAMUSSY

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le programme et le budget de l'opération fixés à 1 080 000 €H.T. ;
- d'engager le projet et notamment de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous financements complémentaires auprès de l'État, de collectivités territoriales et de partenaires privés.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 51**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès**

**Amendement déposé par le groupe Les Républicains-UDI-Société civile.**

**Celui ci est repoussé :**

**Pour : 9**

**Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8**

**Rassemblement de la Gauche et de Progrès**

**DELIBERATION N° 4-( 45) - AFFAIRES CULTURELLES** - Candidature de Grenoble au Label Ville d'Art et d'Histoire et partenariats avec l'Etat, l'Office de Tourisme Grenoble-Alpes Métropole et le Département de l'Isère.

Intervention(s) : Mme JULLIAN, Mme BERNARD, Mme CADOUX, M. BREUIL, M. le Maire, M. SAFAR

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la candidature de la ville de Grenoble au Label Ville d'Art et d'Histoire et de la défendre devant le Conseil National des Villes et Pays d'Art et d'Histoire.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 5-( 92) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Grenoble-Alpes**  
Métropole : Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion 2008 - 2013  
Intervention(s) : M. MONGABURU, M. CHAMUSSY

**Le Conseil municipal prend acte du rapport de la Chambre régionale des comptes Auvergne, Rhône-Alpes relatif à la gestion de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes métropole au cours des exercices 2008 à 2013 qui a été présenté au conseil métropolitain du 1<sup>er</sup> juillet 2016.**

**DELIBERATION N° 6-( 100) - LOGEMENT - Rattachement de l'Office Public de l'Habitat ACTIS**  
à Grenoble Alpes-Métropole.  
Intervention(s) : M. FRISTOT, M. SAFAR, M. le Maire, M. CAZENAVE

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- en accord avec Grenoble-Alpes Métropole, le rattachement de l'Office Public de l'Habitat ACTIS à cette dernière, à compter du 1er janvier 2017, conformément aux dispositions de l'article R 421-1-1 du code de la construction et de l'habitation.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National**

**DELIBERATION N° 7-( 17) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Loi MAPTAM -**  
Transfert de propriété de biens immobiliers de la Ville de Grenoble à Grenoble-Alpes Métropole -  
Parkings en ouvrage.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de transférer à Grenoble-Alpes Métropole la propriété des parkings en ouvrage listés dans le tableau ci-annexé,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à titre gratuit et tous les documents relatifs à cette affaire.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National**

**DELIBERATION N° 8-( 105) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Transfert de propriété - Loi MAPTAM- Site des abattoirs sur la commune du Fontanil Cornillon- Autorisation du Maire à signer l'acte de transfert.**  
Intervention(s) : M. CONFESSON

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accepter le transfert à titre gratuit de la propriété des abattoirs situés sur la commune du Fontanil-Cornillon à Grenoble-Alpes Métropole ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prise de compétence « Abattoirs » et notamment l'acte de transfert de propriété à titre gratuit.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**  
**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 9-( 26) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Quartier Bajatière - Résiliation du bail emphytéotique entre ACTIS et la Ville de Grenoble - Cession de l'assiette du bail et des terrains attenants à ACTIS.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de résilier le bail emphytéotique consenti en 1979 à ACTIS ;**
- de céder à ACTIS le terrain entouré en rouge correspondant à l'emprise de ce bail à savoir une assiette foncière de 4 741 m<sup>2</sup> extraite de la parcelle cadastrée section DS n°2, conformément au plan foncier de l'opération ci-annexé ;**
- de dire que cette cession se fera à l'euro symbolique ;**
- de constater la désaffectation du domaine public des tènements entourés en vert correspondant aux espaces verts, aux jardinières et à la place centrale à détacher de la parcelle cadastrée section DS n° 2 pour une contenance d'environ 902 m<sup>2</sup>, conformément au plan foncier de l'opération ci annexé ;**
- de prononcer le déclassement du domaine public des tènements précités ;**
- de céder à ACTIS les tènements précités à détacher de la parcelle cadastrée section DS n° 2 pour une contenance d'environ 902 m<sup>2</sup>, conformément au plan foncier de l'opération ci-annexé ;**
- de dire que cette cession se fera à l'euro symbolique ;**
- de dire que tous les frais liés à cette opération seront pris en charge par ACTIS ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**  
**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 10-( 24) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné : Cessions, acquisitions et gestion des réserves foncières en portage.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de céder les lots n° 4 et 5 de la copropriété du 38 rue d'Alembert à l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné pour un montant de 100 000 €Hors Taxes ;**
- de solliciter l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné pour son portage au titre du volet « Habitat et Logement Social » ;**
- de solliciter l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné pour l'acquisition du tènement 45 avenue Marie Reynoard cadastré section EW n°21, au prix de 1 million €TTC, soit la somme de 833 333,34 euros Hors Taxes, ainsi que son portage au titre du volet « Espace Stratégique de Long Terme » ;**
- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières définies dans le règlement intérieur de l'EPFL-D pour ces portages ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires et notamment les conventions de portage et les conventions de mise à disposition si nécessaire.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Christine GARNIER) + 2 Front National**

**DELIBERATION N° 11-( 31) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions, acquisitions et gestion de biens divers**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'acquérir à l'euro symbolique auprès de la Société d'Habitation des Alpes le volume 1 de l'état descriptif en volume de l'opération « Bois d'Artas », cadastrée section DI n°177, conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée ;**
- d'approuver la modification de l'état descriptif de division de la copropriété du 12 rue Paul Bourget dans laquelle la ville de Grenoble demande la création d'un lot supplémentaire correspondant au garage dont elle est propriétaire, conformément aux clauses et conditions de la notice 2 ci-annexée ;**
- d'acquérir à l'euro symbolique auprès de la copropriété 53 - 55 rue Georges de Manteyer un tènement d'environ 29 m<sup>2</sup> à extraire de la parcelle cadastrée section EH n°40, conformément aux clauses et conditions de la notice 3 ci-annexée ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Christine GARNIER) + 2 Front National**

**DELIBERATION N° 12-( 16) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Beauvert - Lot E2 - Cession de droits à construire par la SPL SAGES - Accord de la ville de Grenoble.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de confirmer la cession par la SPL SAGES des droits à construire correspondants au lot E2 de la ZAC Beauvert à la SCCV LITTLE WOOD au prix de 210 euros HT le m<sup>2</sup> de SHON ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 41**

**Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès**

**Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Maud TAVEL) + 2 Front National**

**DELIBERATION N° 13-( 90) - VILLE DE DEMAINE - Convention de partenariat avec l'Université Grenoble Alpes**

**Intervention(s) : M. BREUIL, M. le Maire**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention de recherche-action avec l'Université Grenoble Alpes sur les thématiques des îlots de chaleur et du temps des villes.**

**- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 7000 € correspondant à la participation de la Ville aux frais engagés pour cette recherche-action, ce montant étant intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Université Grenoble Alpes.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 49**

**Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Laurence COMPARAT) + 2 Front National**

**DELIBERATION N° 14-( 40) - ENVIRONNEMENT** - Convention entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble pour la gestion du sentier botanique sur le site de la Bastille

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble pour la gestion du sentier botanique de la Bastille ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**  
**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 15-( 97) - TRAVAUX** - Avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux d'aménagement de la maison du tourisme

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux de réhabilitation de l'office de tourisme. Cet avenant précise le coût et la TVA pris en charge par Grenoble-Alpes Métropole.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**  
**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National**

**DELIBERATION N° 16-( 37) - NOUVELLES TECHNOLOGIES** - Signature d'une convention avec l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (I.G.N) pour la diffusion du canevas géodésique de la Ville de Grenoble sur le géoportail national

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-annexée, portant sur la diffusion du canevas géodésique de la ville de Grenoble sur le géoportail national**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**  
**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 17-( 83) - ACTION SOCIALE** - Convention d'objectifs et de moyens relative au soutien de la ville de Grenoble à l'action du CODASE dans le cadre de l'accompagnement de jeunes en difficultés sociales et personnelles – Convention de mise à disposition de locaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de soutenir l'action du CODASE par le versement d'une subvention pour l'année 2016 de 5 000 €
- de mettre gratuitement à disposition des locaux pour un montant valorisé à 39 9000 €;
- d'approuver les termes des conventions ci-annexées établies entre la Ville de Grenoble et le CODASE;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**  
**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 18-( 82) - ACTION SOCIALE** - Avenant financier à la convention passée entre la Maison des Jeunes et de la Culture PREMOL et la Ville de Grenoble

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le versement d'une subvention de 2 000 euros pour le projet intitulé « Prévention par la culture ».
- d'autoriser le maire à signer le dit avenant.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**  
**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**  
**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE.**

**DELIBERATION N° 19-( 81) - ACTION SOCIALE** - Avenant financier à la convention passée entre la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), l'Ordre des Avocats au Barreau de Grenoble et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats des Alpes (CARPA) pour la mise en place de permanences juridiques gratuites dans les Centres Sociaux et les Maisons des Habitants.

Intervention(s) : M. SAFAR, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le versement d'une subvention de 15 200 euros à la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats des Alpes.**

**-d'autoriser le maire à signer le dit avenant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Claude COUTAZ) + 2 Front National**

**DELIBERATION N° 20-( 8) - ACTION SOCIALE** - Avenant à la convention entre la Ville de Grenoble, le Mouvement Français pour le Planning Familial et l'Association de Gestion des Centres de Sante relatives au fonctionnement de l'antenne de Mistral – Eaux Claires des Centres de Planification et d'Education Familiale Inter-Quartiers gérés par la Ville de Grenoble pour le compte du CCAS de Grenoble - Année 2016.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de l'avenant financier appliqué à la convention passée entre la Ville de Grenoble, le Mouvement Français pour le Planning Familial et l'Association de Gestion des Centres de Sante relative au fonctionnement de l'antenne Mistral Eaux Claires des Centres de Planification et d'Education Familiale Inter-Quartiers gérés par la Ville de Grenoble pour le compte du CCAS de Grenoble pour l'année 2016,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier, tel que soumis en annexe à la délibération.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au règlement des honoraires de médecin selon le tarif de 23 €bruts de l'heure, des consultations des conseillères conjugales et familiales selon le tarif de 15,26 €bruts de l'heure, des frais de gestion selon le tarif de 1,22 €de l'heure**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**



**DELIBERATION N° 21-( 72) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine de la précarité sociale**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et l'association Point d'Eau,
- d'autoriser le versement à L'association Point d'Eau d'une subvention de fonctionnement de 31 000€pour l'année 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et le Secours Catholique,
- d'autoriser le versement à Secours Catholique d'une subvention de fonctionnement de 49 468 €pour l'année 2016.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. BACK

Vote séparé sur le "Secours Catholique" :

Pour : 50

Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

**DELIBERATION N° 22-( 65) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations d'aide à domicile Intervention(s) : Mme CADOUX, M. DENOYELLE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association ADPA,
- d'autoriser le versement à ADPA d'une subvention de fonctionnement de 34 155 €pour l'année 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association ADAMS,
- d'autoriser le versement à ADAMS d'une subvention de fonctionnement de 6 179 € pour l'année 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association CASSIOPEE,
- d'autoriser le versement à CASSIOPEE d'une subvention de fonctionnement de 7 793 € pour l'année 2016.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. CLOUAIRE, Mme JACTAT, Mme CAPDEPON**

**DELIBERATION N° 23-( 67) - ACTION SOCIALE - Dispositif d'appartements regroupés à services partagés - Les Vignes - accord cadre**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de l'accord cadre du Dispositif d'appartements regroupés à services partagés Les Vignes,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce présent accord.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 24-( 75) - ACTION SOCIALE - Adhésion à l'Association Technopole Alpes Santé à domicile et Autonomie (TASDA)**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'adhérer à l'association Technopôle Alpes Santé Domicile et Autonomie (TASDA) dont le montant de la cotisation annuelle est de 600€et d'inscrire la dépense afférente au budget de la Ville.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 25-( 52) - LOCAUX ASSOCIATIFS -** Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association 3ème Age Villeneuve - Secteur 6

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux passée entre la ville de Grenoble et l'association 3<sup>ème</sup> Age Villeneuve ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**  
**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 26-( 43) - ACTION SOCIALE -** Avenant Financier concernant l'Association du Centre Social Chorrier Berriat, exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser à l'association Centre Social Chorrier-Berriat une subvention d'un montant de 1300 euros ,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier tel que soumis en annexe à la délibération.

**Délibération : Adoptée**  
**Pour : 42**  
**Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**  
**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**  
**L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme YASSIA**

**DELIBERATION N° 27-( 66) - LOCAUX ASSOCIATIFS -** Avenant à la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les Associations Diaconat Protestant et Humanitaire Musulmane - Secteur 5

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention à la délibération n° 79-B011 du conseil municipal du 15 décembre 2014, passée entre la ville de Grenoble et les Associations Diaconat Protestant et Humanitaire Musulmane ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant tel que soumis en annexe au Conseil Municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**  
**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 28-( 53) - LOCAUX ASSOCIATIFS -** Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Madame RUETABAGA - Secteur 6

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux passée entre la ville de Grenoble et l'association Madame RUETABAGA ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**  
**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 29-( 14) - SOLIDARITE -** Suppression de la caution pour le prêt de clefs de barrières rabattables, cartes magnétiques et télécommandes des zones piétonnes et des zones inaccessibles sans autorisation et instauration de conditions financières en cas de non restitution ou détérioration.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver à compter du 01 octobre 2016 :
- la suppression de la caution pour le prêt de clefs de barrières rabattables, de cartes magnétiques et de télécommandes des zones piétonnes et des zones inaccessibles,
- de fixer les nouvelles conditions de mise à disposition qui s'appliquent en cas de non restitution ou détérioration par la mise en œuvre d'une facturation :
  - \* clef de barrières rabattables : 500 euros
  - \* carte magnétique de bornes : 50 euros
  - \* télécommande de bornes : 50 euros
- d'approuver les formulaires de mise à disposition tels qu'annexés à la présente délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**  
**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National**

**DELIBERATION N° 30-( 27) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -** Bourse du Travail - Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole, exercice 2016.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le budget prévisionnel annuel de la Bourse du Travail,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement telle que soumise en annexe à cette délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**  
**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 31-( 42) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE** - Convention de mise en œuvre et de financement de « points d'apport volontaire enterrés ou semi-enterrés » pour la collecte des ordures ménagères sur l'opération Charles Dullin

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention tripartite entre Grenoble-Alpes Métropole, la ville de Grenoble et la SAIEM Grenoble Habitat pour définir les conditions techniques et financières d'installation, d'exploitation et de renouvellement de « points d'apport volontaire enterrés ou semi-enterrés » pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 32-( 114) - AFFAIRES SCOLAIRES** - Plan écoles (2015-2021) : Construction des restaurants scolaires

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaire à la réalisation des projets et à signer tous les documents se rapportant aux projets**

**- d'autoriser le Maire à rechercher et à mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation des opérations**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 33-( 60) - AFFAIRES SCOLAIRES -** Renouvellement des conventions d'occupation temporaire à titre gratuit de plusieurs logements de fonction instituteurs au bénéfice du CCAS de Grenoble et de l'association «les amis du Réseau d'Education Sans Frontière».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le CCAS la nouvelle convention de mise à disposition des 8 logements de fonction instituteurs précités ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association « les amis de RESF » la nouvelle convention de mise à disposition de 2 logements de fonction au 3 rue Léo Lagrange.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 34-( 46) - AFFAIRES CULTURELLES -** Attribution au lauréat 2016 du Grand Prix du 39ème Festival du film court en plein air de Grenoble doté par la ville de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer un montant de 2 300 euros au lauréat 2016 du Grand Prix du Festival du film court en plein air de Grenoble, conformément à l'avis du jury.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 35-( 47) - AFFAIRES CULTURELLES -** Soutien au monde associatif - Conventions de mise à disposition de locaux avec les associations "La Maison d'Edition d'Idées", "Théâtre'Ensemble", l'EPCC "Maison de la Culture de Grenoble" et "Jazz club de Grenoble" - Mise à disposition de la salle Morillot.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux, jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 36-( 62) - AFFAIRES CULTURELLES** - Soutien aux opérateurs publics - Attribution d'une subvention d'investissement, au titre de l'année 2016 à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle "Maison de la Culture de Grenoble" et de subventions de fonctionnement aux opérateurs culturels.

Intervention(s) : Mme BOUKAALA, Mme BERNARD, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention financière qui prévoit le versement, au titre de l'année 2016, d'une subvention d'équipement complémentaire de 20 000 € à l'EPCC « Maison de la Culture de Grenoble » ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**Vote séparé sur la subvention à "La Régie Ciel" :**

**Pour : 42**

**Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès +7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 37-( 34) - AFFAIRES CULTURELLES** - Musée - Conventions de partenariat en matière de communication avec le Dauphiné Libéré, France Télévisions et Indigo.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions de partenariat ci-annexées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 38-( 36) - AFFAIRES CULTURELLES** - Musée - Convention de co-organisation de l'exposition "Fantin Latour"

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de co-organisation entre la ville de Grenoble et la Réunion des Musées Nationaux Grand Palais des Champs Elysées- dénommée «RMN-GP» ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 39-( 29) - AFFAIRES CULTURELLES -** Conservatoire de Grenoble -  
Convention de partenariat entre l'association Jazz Club de Grenoble et la ville de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Jazz Club de Grenoble et la ville de Grenoble pour la participation des élèves CEPI de musiques actuelles du conservatoire de Grenoble au 12ème festival de Grenoble-Alpes Métropole Jazz - Festival du 14 au 22 octobre 2016 ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité  
Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 40-( 11) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE -** Convention de mise à disposition d'un local associatif entre la Ville de Grenoble et l'association Bouquins sans Frontières.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des locaux ci-annexée,  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité  
Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 41-( 2) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE -** Convention de mise à disposition d'un local associatif entre la Ville de Grenoble et l'association Ecole de la Paix.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux ci-annexée,  
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité  
Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**



**DELIBERATION N° 42-( 87) - MONTAGNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association CAF JEUNES EN MONTAGNE**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'apporter son soutien en accordant une subvention exceptionnelle de 42 500 € à l'association CAF Jeunes en Montagne ;**
- **d'approuver les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe avec l'association CAF Jeunes en Montagne ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité  
Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 43-( 109) - MONTAGNE - Organisation de la billetterie des 18ème Rencontres du Cinéma de Montagne – Complément de tarification et d'information**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de dire que les tarifs réduits – de 26 ans, adhérents ALICE et TAG seront disponibles sur la billetterie en ligne ;**
- **de faire bénéficier les abonnées de la TAG du tarif réduit à 4 Euros TTC ;**
- **de dire que les formules pass seront vendues uniquement à la Maison de la Montagne à partir du 1 octobre et au guichet du Palais des Sports les soirs des mardi 16, mercredi 17 et jeudi 18 novembre 2016.**

**Délibération : Adoptée  
Pour : 50  
Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile  
Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 44-( 63) - SPORT** - Réalisation de deux terrains sportifs au stade Bachelard par la SPL Isère Aménagement (une tranche ferme et une tranche conditionnelle) : renonciation à affermir la tranche conditionnelle.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de prendre acte de la décision de ne pas affermir la tranche conditionnelle ayant pour objet la réalisation d'un second terrain dédié à la pratique du football au stade Bachelard, dans le cadre de cette opération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42**

**Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès +7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 45-( 58) - SPORT** - Opération "les Samedis du Jogging" avec l'association GUC Athlétisme - Convention de partenariat pour la mise en place du projet saison 2016/2017.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat avec le GUC Athlétisme pour l'organisation des « Samedis du Jogging » ;**

**- de dire que le montant de la subvention de 2 100 € attribué pour la période de septembre à décembre 2016 est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 46-( 33) - SPORT** - Affectation de subvention sur crédits 2017 - Association Grenoble Volley Université Club (GVUC)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'attribuer à l'association Grenoble Volley Université Club, sur crédits budgétaires 2017 et au titre de la saison 2016-2017, une partie de subvention d'un montant de 86 850 €**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 47-( 7) - SPORT** - Avenants financiers aux conventions générales d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et les associations du secteur sportif pour l'exercice 2016

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les avenants financiers avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers joints en annexe 2 ;**

**- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 48-( 19) - SPORT** - Remise gracieuse de dette accordée au Lycée Professionnel Françoise Dolto.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'accorder la gratuité à titre exceptionnel pour la mise à disposition de la Halle Clémenceau au bénéfice du Lycée professionnel Françoise Dolto, dans le cadre de l'organisation du 7ème carrefour des Formations et des Métiers, qui s'est tenu à Grenoble le 29 janvier 2016 ;**

**- de compenser le titre de recettes qui a été émis, pour un montant de 1 005,80 €, par l'émission d'un mandat de paiement du même montant, afin que la Trésorerie de Grenoble Municipale puisse procéder au remboursement du paiement acquitté par cet établissement.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 49-( 23) - REGIES MUNICIPALES - E.P.I.C. - Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille - Tarifs applicables au 1er janvier 2017**  
Intervention(s) : M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les tarifs ci-annexés de l'Etablissement public à caractère industriel et commercial "Régie du Téléphérique Grenoble - Bastille", applicables à compter du 1er janvier 2017.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 41**

**Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès**

**Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Hakim SABRI) + 2 Front National**

**DELIBERATION N° 50-( 85) - ADMINISTRATION GENERALE** - Adoption de la convention 2016 / 2020 relative à la participation de la ville de Grenoble au Réseau des Observatoires de la Métropole grenobloise (l'OBS'Y).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention 2016 / 2020 ci-annexée relative à la participation de la ville de Grenoble au Réseau des Observatoires de la Métropole ( OBS' Y).**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 51-( 61) - ANIMATION** - Marché de Noël – du 23 novembre au 24 décembre 2016 – convention d'occupation du domaine public et tarifs associés

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public liant les exposants à la ville de Grenoble ci-annexée (Annexe 1).**

**-d'approuver les tarifs associés pour l'année 2016 et précisés dans l'annexe 2 de la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 52-( 41) - DOMAINE PUBLIC** - Palais des Sports Pierre Mendès France : convention d'occupation du domaine public avec l'association Smile in Events. Convention d'occupation du domaine public avec l'association Ex Libris Dauphiné.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**-d'autoriser la mise à disposition du Palais des sports Pierre Mendès France au profit de l'association Smile in Events pour l'organisation du Snowboard Garden Festival les 13, 14 et 15 octobre 2016.**

**-d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de l'association Ex Libris Dauphiné pour l'organisation du Salon du Livre Alpin les 18, 19 et 20 novembre 2016.**

**-d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public afférentes à ces manifestations.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**  
**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 53-( 56) -** DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France : convention d'occupation du domaine public avec l'Entente Sud Isère Piste

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de l'Entente Sud Isère Piste les 4, 5 et 6 octobre, les 18, 19 et 20 octobre, les 25, 26, 27, 29 et 30 octobre 2016 ; les 2, 3, 4 et 5 novembre, les 8, 9 et 10 novembre, les 22, 23 et 24 novembre, les 29 et 30 novembre 2016.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public afférente à ces manifestations.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**  
**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 54-( 4) -** DOMAINE PUBLIC - Festival Le Millésime - Convention entre la ville de Grenoble et l'association du Millésime - Année 2016

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association du Millésime pour l'édition 2016 de la manifestation, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 55-( 102) - FINANCES** - Budget principal : Affectation des subventions sur crédits existants

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **65738** (chapitre 65)

**Commission Ville émancipatrice**

CHAUFFERIE CIEL - REGIE 2 C	73 000,00
-----------------------------	-----------

TOTAL ARTICLE	73 000,00
---------------	-----------

Article : **6574** (chapitre 65)

**Commission Ressources**

SAINT ROCH ! VOUS AVEZ DIT CIMETIERE ?	700,00
--	--------

**Commission Ville durable**

FONDS DE PROMOTION ET D'ANIMATION DES MARCHES DE GRENOBLE	19 000,00
---	-----------

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	7 000,00
---------------------------	----------

**Commission Ville émancipatrice**

AVIRON GRENOBLOIS	21 250,00
-------------------	-----------

CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	2 000,00
----------------------------	----------

COMITE DE L'ISERE DE BASKET	1 213,00
-----------------------------	----------

ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	11 750,00
------------------------------------	-----------

FOYER SOCIO-EDUCATIF EREA DE CLAIX	200,00
------------------------------------	--------

GLISS EVENEMENT	3 000,00
-----------------	----------

GRENOBLE ALPES BADMINTON GAB 38	1 500,00
---------------------------------	----------

GRENOBLE BOXE ANGLAISE	2 000,00
GRENOBLE SMH UNIVERSITE CLUB HAND/GSMHGUC HAND BALL	8 000,00
GUC ATHLETISME	5 600,00
NAUTIC CLUB ALP 38	3 000,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	2 000,00
ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS	2 000,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	6 850,00
CIE 3 PIECES CUISINE	2 000,00
COMPAGNIE ALTER-NEZ	2 000,00
40 BATTEURS	1 000,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	2 500,00
GUC RUGBY	2 000,00
GUC TENNIS	1 500,00
CLUB ALPIN FRANCAIS JEUNES EN MONTAGNE DE GRENOBLE (CAF)	42 500,00
COORDINATION NATIONALE DEVELOPPEMENT ACTIVITES MONTAGNE	3 000,00
AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT (AMD)	14 000,00
ASSOCIATION ETUDIANTE POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL- AEDT	5 500,00
CITY TROTTERS	8 000,00
MAISON LATINA	350,00
UNIVERSITE POPULAIRE DE GRENOBLE	900,00

**Commission Ville solidaire et citoyenne**

ADAMS/ASSOC. DAUPHINOISE D'ACTIONS MULTISERVICE	6 179,00
ADPA - ACCOMPAGNER A DOMICILE POUR PRESERVER L'AUTONOMIE	34 155,00
ASSOCIATION SAINT PAUL	11 500,00

CASSIOPEE	7 793,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	5 640,00
POINT D'EAU	31 000,00
SECOURS CATHOLIQUE	49 468,00
AMITIE LOISIRS DECOUVERTES	400,00
ASSOCIATION CAMAYENNE DE L'ISERE	1 000,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	1 300,00
CLUB DE L'AMITIE DE L'AIGLE	400,00
CLUB DES RETRAITES DES EAUX-CLAIRES	400,00
CLUB EDMOND FLEG	400,00
CLUB LUCIEN REVOL 3EME AGE	400,00
CUISINE AMITIE	400,00
ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE	500,00
EPISOL	7 600,00
IMAGES SOLIDAIRES	1 500,00
LES MACHINES	2 000,00
LES TETES HAUTES	3 000,00
LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES ISERE	400,00
OSEZ LE FEMINISME 38	100,00
PIMMS - POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES	12 000,00
RETRAITES DE LA CITE	400,00
CARPA DES ALPES (CAISSE REGLEMENTS PECUNIAIRES DES AVOCATS)	15 200,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	5 000,00
MJC PREMOL	2 000,00
ECOLE DE LA PAIX	4 000,00



TOTAL ARTICLE 386 448,00

TOTAL BUDGET 459 448,00

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. CLOUAIRE, Mme JACTAT, Mme CAPDEPON, Mme YASSIA, M. BACK, M. DE CEGLIE, M. DENOYELLE, Mme RAKOSE, Mme MARTIN, M. MONGABURU, Mme SALAT, M. BOUZAIENE, M. MACRET.**

**DELIBERATION N° 56-( 6) - FINANCES** - Plan d'amortissement des immobilisations - Budget de la régie à autonomie financière "Régie Lumière"

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le principe d'amortir en une seule fois, dans l'année suivant celle de leur acquisition, les biens d'une valeur inférieure à 380 Euros ,
- de retenir la nomenclature et les durées des amortissements des biens considérés comme valeurs immobilisées conformément à l'état annexé à la présente délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile, 2 Front National**

**DELIBERATION N° 57-( 39) - FINANCES** - Taxe d'habitation : Instauration de l'abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées et invalides

Intervention(s) : M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'instituer, pour la taxe d'habitation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides, à hauteur de 10 %.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 58-( 21) - PERSONNEL MUNICIPAL** - Information sur deux conventions de mise à disposition partielle de deux agents de la Ville de Grenoble auprès du Bureau des Guides et des Accompagnateurs de Grenoble (BGAG).

- **Le conseil municipal prend acte de la mise à disposition partielle à titre onéreux de Messieurs Bertrand CANIN et Charly MONTEREMAL auprès du Bureau des Guides et des Accompagnateurs de Grenoble (BGAG) à hauteur de 8 % de leur temps de travail, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, pour une durée de trois ans.**

**DELIBERATION N° 59-( 20) - PERSONNEL MUNICIPAL** - Demandes de protection fonctionnelle

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de mettre en œuvre la protection fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :
- faits en date du 06/07/2016

- faits en date du 10/08/2016
- faits en date du 09/06/2016
- faits en date du 09/06/2016
- faits en date du 01/07/2016
- faits en date du 09/06/2016

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 60-( 3) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformation de poste.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la transformation de poste figurant dans le tableau ci-annexé.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile, 2 Front National**

**Amendement déposé par Mme TAVEL.**

**Celui-ci est adopté :**

**Pour : 42**

**Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

**DELIBERATION N° 61-( 22) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Grenoble auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser à titre gracieux la mise à disposition de Madame Valérie GOITRE auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble du 27 septembre 2016 au 31 août 2017.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**Visite de l'exposition «sacré béton» à la Halle Tony Garnier**

**- le 20 juillet 2016 à Lyon – V. FRISTOT**

**Visite de l'exposition «sacré béton» à la Halle Tony Garnier**

**- le 20 juillet 2016 à Lyon – M. JULLIAN**

**Rendez-vous avec M. Fabrice PANNEKOUCKE, Conseiller Régional Auvergne Rhône-Alpes**

**- le 21 juillet 2016 à Chambéry – P. MERIAUX**

**Rendez-vous avec M. Pascal MIGNEREY, Responsable pôle Architecture et Patrimoine à la DRAC**

**- le 26 juillet 2016 à Lyon – M. JULLIAN**

**Rendez-vous avec Mme Véronique WALLON, représentante de l'Agence Régionale de Santé**

**- le 30 août 2016 à Lyon – A. DENOYELLE**

**Commission d'audition de recrutement du futur Secrétaire général du CNCCL (Conseil National des Communes Compagnon de la Libération)**

**- du 2 au 4 septembre 2016 à Paris – M. JULLIAN**

**Auditions comité d'évaluation du projet e-FRAN (espaces de formation, de recherche et d'animation numérique)**

**- du 3 au 5 septembre 2016 à Paris – F. MALBET**

**Voyage d'étude dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire des Jeux Olympiques de Grenoble 2018**

**- du 18 au 20 septembre 2016 à INNSBRUCK – E. PIOLLE**

**Voyage d'étude dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire des Jeux Olympiques de Grenoble 2018**

**- du 18 au 20 septembre 2016 à INNSBRUCK – O. BERTRAND**

**Voyage d'étude dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire des Jeux Olympiques de Grenoble 2018**

**- du 18 au 20 septembre 2016 à INNSBRUCK – P. MERIAUX**

**16<sup>ème</sup> Conférence des Villes 2017-2020 – la ville que nous voulons**

**- le 22 septembre 2016 à Paris – M. TAVEL**

**Suivi des projets de coopération en matière hospitalière, universitaire et culturelle**

**Assises de la coopération franco-chinoise**

**- du 24 au 30 octobre 2016 à SUZHOU et CHENGDU (Chine) – B. MACRET**

**Rencontre avec Mme Chiara APPENDINO, Maire de Turin**

**- le 9 septembre 2016 à Turin – P. MERIAUX**

**Festival antipub de dépollution mentale «Le cerveau disponible»  
- les 14 et 15 octobre à Lille – L. LHEUREUX**

**«Festival international d'architecture» dans le cadre de la candidature  
de Kaunas en Lituanie de «Capitale européenne de la culture 2022»  
- du 17 au 20 octobre à Kaunas (Lituanie) – M. JULLIAN**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les  
Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National**

**Amendement déposé par Mme TAVEL.**

**Celui-ci est adopté à l'unanimité:**

**Pour : 42**

**Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les  
Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

**DELIBERATION N° 63-( 86) - DESIGNATIONS - Désignation de représentants de la ville de  
Grenoble auprès de divers organismes : Ecole Maternelle Paul BERT et Ecole Maternelle Cornélie  
GEMOND – Modification**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**Ecole primaire Paul Bert :**

**- de désigner Mme Suzanne DATHE en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au  
conseil d'école primaire Paul Bert.**

**École maternelle Cornélie Gémond :**

**- de désigner Mme Maryvonne BOILEAU en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble  
au conseil d'école maternelle Cornélie Gémond.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les  
Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National**

**Votes séparés sur :**

**- la désignation de Mme DATHE : Pour : 42 - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement  
de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National**

**- la désignation de Mme BOILEAU : Pour : 42 - Ne prennent pas part au vote : 8  
Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front  
National**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H53**

# **ANNEXE(S)**

Numero	Procédure	Service prescripteur	Type de marché	Intitulé	Objet détaillé	Atributaire	Code postal	Ville	Montant en € HT	Type de prix	Durée	Prestations supplémentaires	Variantes	Date de signature par la Ville	Participation de la commission d'appel d'offres	Autorité ayant attribué	Critères de sélection particuliers	Clauses d'exécution particulières	
16AS131	MARA < 209 000 € HT	3A	FCS	"Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble Lot 01. Distribution électrique	Le présent marché a pour objet l'organisation du festival "Cabaret Frappé"	MUSIC PLUS	38320	EYBENS	Seuil maximum : 4 500 € HT	Prix unitaires avec maximum	3 mois à compter de la notification	Sans objet	Sans objet	10/06/2016	25/05/2016	Directeur Général	Sans objet	Sans objet	
16AS132	MARA < 209 000 € HT	3A	FCS	"Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble Lot 02. son	Le présent marché a pour objet l'organisation du festival "Cabaret Frappé"	MUSIC PLUS	38320	EYBENS	Seuil maximum : 13 000 € HT	Prix unitaires avec maximum	3 mois à compter de la notification	Sans objet	Sans objet	10/06/2016	25/05/2016	Directeur Général	Sans objet	Sans objet	
16AS133	MARA < 209 000 € HT	3A	FCS	"Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble Lot 03. Lumière	Le présent marché a pour objet l'organisation du festival "Cabaret Frappé"	MUSIC PLUS	38320	EYBENS	Seuil maximum : 10 000 € HT	Prix unitaires avec maximum	3 mois à compter de la notification	Sans objet	Sans objet	10/06/2016	25/05/2016	Directeur Général	Sans objet	Sans objet	
16AS134	MARA < 209 000 € HT	3A	FCS	"Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble / Gill Lot 04. Scène / Structure / Gill	Le présent marché a pour objet l'organisation du festival "Cabaret Frappé"	STAGE UP	38320	EYBENS	Seuil maximum : 22 500 € HT	Prix unitaires avec maximum	3 mois à compter de la notification	Sans objet	Sans objet	10/06/2016	25/05/2016	Directeur Général	Sans objet	Sans objet	
16AS135	MARA < 209 000 € HT	3A	FCS	"Cabaret Frappé" organisé par Lot 05. location fauteuils et maintenance de billetterie	Le présent marché a pour objet l'organisation du festival "Cabaret Frappé"	CAUX LOC SERVICES	76890	BEAUVAIL EN CAUX	Seuil maximum : 5 000 € HT	Prix unitaires avec maximum	3 mois à compter de la notification	Sans objet	Sans objet	10/06/2016	25/05/2016	Directeur Général	Sans objet	Sans objet	
16AS136	MARA < 209 000 € HT	3A	FCS	Organisation du festival "Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble Lot 06. ventes et parkings	Le présent marché a pour objet l'organisation du festival "Cabaret Frappé"	VALDANE CHARENTENDUX	38620	SANT GEORGES EN VALDANNE	Seuil maximum : 5 000 € HT	Prix unitaires avec maximum	3 mois à compter de la notification	Sans objet	Sans objet	10/06/2016	25/05/2016	Directeur Général	Sans objet	Sans objet	
16AS137	MARA < 209 000 € HT	3A	FCS	Organisation du festival "Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble Lot 07. Catering	Le présent marché a pour objet l'organisation du festival "Cabaret Frappé"	SAS 117	38000	GRENOBLE	Seuil maximum : 25 000 € HT	Prix unitaires avec maximum	3 mois à compter de la notification	Sans objet	Sans objet	10/06/2016	25/05/2016	Directeur Général	Sans objet	Sans objet	
16AS139	MARA < 209 000 € HT	3A	FCS	"Cabaret Frappé" organisé par la Ville de Grenoble Lot 09 - Vidéo	Le présent marché a pour objet l'organisation du festival "Cabaret Frappé"	MUSIC PLUS	38320	EYBENS	Seuil maximum : 6 000 € HT	Prix unitaires avec maximum	3 mois à compter de la notification	Sans objet	Sans objet	10/06/2016	25/05/2016	Directeur Général	Sans objet	Sans objet	
16F150	MARA < 90 000 € HT	3A	FCS	Installation et location de modules pour le groupe scolaire Beaulieu	Le présent marché a pour objet la fourniture et pose de modules à l'arrière de l'école Beaulieu comprenant 3 salles avec 2 semaines d'entretien et une circulation latérale	PORTAKABIN	59175	TEMPLEMARS	89 787,00	Prix global et forfaitaire	à compter de la notification du marché jusqu'au 30/05/2017	Sans objet	Sans objet	07/06/2016	Sans objet	DGA Ville Durable	Sans objet	Sans objet	
16S042	MARA < 90 000 € HT	3A	FCS	Prestation de transports en autocars de personnes âgées sorties à la journée et les séjours de familles organisés par le CCAS de la Ville de Grenoble	Ce marché a pour objet l'achat de prestations de transports par autocars pour personnes âgées sorties à la journée et les séjours de familles organisés par le CCAS de la Ville de Grenoble	SAS GRINDLER	38450	VIF	Seuil maximum : 40 000	Prix unitaires avec maximum	à compter de la notification jusqu'au 30/05/2017	Sans objet	Sans objet	30/05/2016	Sans objet	DGA Ville Solidaire et Citoyenne	Sans objet	Sans objet	
16S146	MARA < 90 000 € HT	3A	FCS	Conception et réalisation d'un feu d'artifice pour le 14/07	La présente consultation a pour objet la conception et la réalisation d'un spectacle pyrotechnique dans le cadre des festivités du mardi 14 juillet 2016 organisées par la Ville de Grenoble.	GRAND FINAL	75015	PARIS	22 000,00	Prix global et forfaitaire	3 mois à compter de la notification	Sans objet	Sans objet	11/05/2016	Sans objet	DGA Ville Durable	Sans objet	Sans objet	
16S171	MARA < 90 000 € HT	3A	FCS	Maintenance préventive et curative des installations frigorifiques de la cuisine centrale	Ce marché a pour objet la maintenance préventive et curative des installations frigorifiques de la Cuisine Centrale de la Ville de Grenoble et prévoir d'assurer l'entretien régulier et le dépannage de l'ensemble des installations.	IDF	73190	CHALELES LES EAUX	Seuil maximum : 25 000 € HT	Prix unitaires avec maximum	2 ans à compter de la notification	Sans objet	Sans objet	20/06/2016	Sans objet	DGA Ville Participative	Sans objet	Sans objet	
16AT047	MARA < 209 000 € HT	Direction des sports	Travaux	Stade Vercaas - Travaux de mise en œuvre d'un gazon synthétique	Les travaux portent sur la mise en œuvre d'un gazon synthétique de dernière génération	TARVEL	69747	GREMS	232 998 (Prestations supplémentaires incluses)	Prix global et forfaitaire	2 mois (hors période de préparation)	PST : Capses à 8 - 5400 € PS2 Capses à 11 - 3710 € PS 3 : Sanihaire - 18 990 €	Sans objet	Sans objet	08/06/2016	04/05/2016	Maud Tavel	Sans objet	Clause d'insertion



Numero	Procédure	Service prescripteur	Type de marché	Intitulé	Objet détaillé	Attributaire	Code postal	Ville	Montant en € HT	Type de prix	Durée	Prestations supplémentaires	Variantes	Date de signature par la Ville	Participation de la commission d'appel d'offres	Autorité ayant attribué	Critères de sélection particuliers	Clauses d'exécution particulières
15P389	MAPA < 90 000 € HT	Travaux bâtiments	Prestations intellectuelles	Missions de contrôle technique pour des opérations de travaux inférieures à 200 000 euros HT	Ce marché a pour objet les missions de contrôle, veiller pour les opérations de travaux inférieures à 200 000 € HT, entreprises par la Ville de Grenoble. Le cadre d'intervention s'étend à l'ensemble des bâtiments de la Ville de Grenoble et une partie d'entre eux peut être située en dehors de Grenoble dans un rayon de 50 km.	DEKRA INDUSTRIAL SAS	67008	LIMOGES	Seul maximum : 80 000	Prix unitaires avec maximum	1 an à compter du 07/03/2016	Sans objet	Sans objet	15/04/2016	Sans objet	DGA Ville Durable	Sans objet	Sans objet
15P372	MAPA < 90 000 € HT	Travaux bâtiments	Prestations intellectuelles	Missions de coordination sécurité et protection de la santé pour des opérations de travaux inférieures à 200 000 euros HT (opérations de catégorie 2 et 3)	Le présent marché porte sur la réalisation d'une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des Travaux (SPST), pour les phases de conception et de réalisation, relative aux opérations de catégories 2 et 3 au sens de l'article R. 4532-1 du Code du Travail	DEKRA INDUSTRIAL SAS	87008	LIMOGES	Seul maximum : 40 000	Prix unitaires avec maximum	1 an à compter du 07/03/2016	Sans objet	Sans objet	15/04/2016	Sans objet	DGA Ville Durable	Sans objet	Sans objet
15P373	MAPA < 90 000 € HT	Travaux bâtiments	Prestations intellectuelles	Missions de coordination sécurité et protection de la santé pour des opérations de travaux inférieures à 200 000 euros HT (opérations de catégorie 2 et 3)	Le présent marché porte sur la réalisation d'une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des Travaux (SPST), pour les phases de conception et de réalisation, relative aux opérations de catégories 2 et 3 au sens de l'article R. 4532-1 du Code du Travail	ACEBTP	52800	NOGENT	Seul maximum : 40 000	Prix unitaires avec maximum	1 an à compter du 07/03/2016	Sans objet	Sans objet	15/04/2016	Sans objet	DGA Ville Durable	Sans objet	Sans objet
16P050	MAPA < 90 000 € HT	Maîtrise d'Ouvrage	Prestations intellectuelles	Rénovation et extension Ecole et restaurant scolaire Buffon Etudes Géotechniques	La ville de Grenoble a décidé de réaménager l'école BUFFON et de construire une extension pour mettre aux normes les espaces restauration, améliorer le fonctionnement de l'école et de mutualiser la salle de sport avec le quartier. Pour ce bureau d'études, le maître d'ouvrage s'accompagne en phase d'études préférentielles, en phase conception et en phase réalisation. Le présent marché concerne les études géotechniques à réaliser en phase d'études préférentielles, en phase conception et en phase réalisation.	GINGER CEBTP	38190	BERNIN	Seul maximum : 24 500	Prix unitaires avec maximum	Le marché est conclu pour une durée de 5 ans (hors G.P.A) à compter de la notification du marché.	Sans objet	Sans objet	20/09/2016	Sans objet	DGA Ville Emarcipatrice	Sans objet	Le prestataire doit réaliser une mission d'ingénierie géotechnique selon la norme NFP 94-500 version novembre 2013
16P127	MAPA < 90 000 € HT	Maîtrise d'Ouvrage	Prestations intellectuelles	Rénovation et extension Ecole et restaurant scolaire Buffon Mission de Contrôle Technique	L'opération a pour objectifs la mise aux normes du restaurant scolaire, l'amélioration du fonctionnement de l'école, du périscolaire et la mutualisation de la salle de sport. Les travaux sont réalisés en site occupé. La mise en œuvre de cette opération nécessite la mise en place de phases de travaux et de réceptions partielles. L'étude de maître d'œuvre le déterminera. Le présent marché a pour objet l'intervention du contrôleur technique concrétisée par des avis dans les conditions de l'article L.11-23 du code de construction et de l'habitation et portant sur les natures et domaines définis à l'article 3.	BUREAU VERITAS SAS	38334	SAINT ISMIER	8 130,00	Prix global et forfaitaire	9 semaines + 48 heures	Sans objet	Sans objet	10/05/2016	Sans objet	DGA Ville Emarcipatrice	Sans objet	Sans objet



Numero	Procédure	Service prescripteur	Type de marché	Intitulé	Objet détaillé	Attributaire	Code postal	Ville	Montant en € HT	Type de prix	Durée	Prestations supplémentaires	Variantes	Date de signature par la Ville	Participation de la commission d'appel d'offres	Autorité ayant attribué	Critères de sélection particuliers	Clauses d'exécution particulières	
16PI65	MAPA < 90 000 € HT	Maitrise d'ouvrage	Prestations intellectuelles	Réhabilitation et extension Ecole Odiérot Mission d'ordonnement et de pilotage (OPC)	Le programme de l'opération concerne la réhabilitation du bâtiment existant qui regroupera la section élémentaire et la création d'une extension pour accueillir la section maternelle. L'extension comprendra notamment une salle plurivalente, des espaces de la restauration demeurent à leur place mais les locaux seront adaptés pour permettre l'extension de la salle à manger afin de répondre à l'augmentation des effectifs.	IBSE	38130	ECHIROULES	31 845,00	Prix global et forfaitaire	La durée globale prévisionnelle du marché est de 54 mois à compter de la notification du marché.	Sans objet	Sans objet	27/05/2016	Sans objet	DGA Ville Emancipatrice	Sans objet	Sans objet	
MS 161058 à JAC 14A174	MAPA < 90 000 € HT	Travaux bâtiments	Travaux	Réaménagement Halle du Repas Lot 01 : Désamarrage	Le présent marché concerne le réaménagement de la Halle du Repas située 10 rue du repos - 38100 GRENOBLE	VALGO	31128	PORTET SUR GARONNE	60 990,00	Prix global et forfaitaire	5 semaines à compter de l'ordre de service	Sans objet	Sans objet	26/05/2016	Sans objet	DGA Ville Durable	Sans objet	Le présent marché sera exécuté en régie et sera financé par la Ville de Portet sur Garonne.	
16T155	MAPA < 90 000 € HT	Travaux bâtiments	Travaux	Centre de Santé Villeneuve Isolation par rapport aux tiers Lot 01 Cloisons - Faux Plafonds	Le présent marché a pour objet d'effectuer des travaux de cloisons, plafonds et mettre en oeuvre dans le cadre des travaux de la mise à disposition par rapport aux tiers le matériel de stockage de santé de Villeneuve situé 152, galvère de l'Alpequin - 38 100 Grenoble.	SANT	38320	EBRENS	27 760,90	Prix global et forfaitaire	6 mois à compter de la notification de l'ordre de service	Sans objet	Sans objet	09/05/2016	Sans objet	DGA Ville Durable	Sans objet	Sans objet	
16T164	MAPA < 90 000 € HT	Travaux bâtiments	Travaux	Parking Alpequin, 4, rue Colombine - 38100 GRENOBLE Aménagement de locaux gros oeuvre	Le présent marché a pour objet la réalisation de la structure support d'un bassin de baignoirdraps au RDC du parking sis de l'Alpequin.	ELTS	69630	CHAPONOST	21 962,00	Prix global et forfaitaire	3 semaines à compter de la notification de l'ordre de service	Sans objet	Sans objet	20/05/2016	Sans objet	DG	Sans objet	Sans objet	
16T111	MAPA < 90 000 € HT	Energie	Travaux	Matériel Bizaret Travaux de rénovation de chauffage en vide sanitaire Lot 01 : Chauffage	Le présent marché a pour objet les travaux de réseau de chauffage en vide sanitaire de la Maternelle Bizaret située au 53, avenue Marechal Randon	ECCL	38600	FONTAINE	Base : 44 870,87	Prix global et forfaitaire	2 mois + 21 jours à compter de l'ordre de service	Mise en place d'un compteur d'énergie : 2740,62	Sans objet	Sans objet	29/04/2016	Sans objet	DGA Ville Emancipatrice	Sans objet	Sans objet
16T112	MAPA < 90 000 € HT	Energie	Travaux	Matériel Bizaret Travaux de rénovation de chauffage en vide sanitaire Lot 02 : calorifuge	Le présent marché a pour objet les travaux de réseau de chauffage en vide sanitaire de la Maternelle Bizaret située au 53, avenue Marechal Randon	ALPES ISOLATION	38610	GIERES	7 844,00	Prix global et forfaitaire	2 mois + 21 jours à compter de l'ordre de service	Sans objet	Sans objet	29/04/2016	Sans objet	DGA Ville Emancipatrice	Sans objet	Sans objet	
16AFD16	MAPA < 209 000 € HT	3A	Fournitures	Achat de produits pour traitement de l'eau Lot 1 : Produits de traitement de l'eau pour les piscines communales	Il s'agit de l'achat de produits de traitement de l'eau pour les piscines communales, de sa pour adoucisseurs et de produit filtrant pour les bâtiments communaux.	OCEDIS	01600	TREVOUX	Seuil maximum : 40 000 €	Prix unitaires avec maximum	1 an avec reconduction maximale de 3 ans	Sans objet	Sans objet	20/05/2016	18/05/2016	Maud Tavel	Sans objet	Sans objet	
16AN517	MAPA < 209 000 € HT	3A	Fournitures	Achat de produits pour traitement de l'eau Lot 2 : Saé pour adoucisseurs pour les bâtiments communaux	Il s'agit de l'achat de produits de traitement de l'eau pour les piscines communales, de sa pour adoucisseurs et de produit filtrant pour les bâtiments communaux.	UNIVAR	94132	FONTENAY SOUS BOIS	Seuil maximum : 5 000 €	Prix unitaires avec maximum	1 an avec reconduction maximale de 3 ans	Sans objet	Sans objet	20/05/2016	18/05/2016	Maud Tavel	Sans objet	Sans objet	
16T115	MAPA < 90 000 € HT	Energie	Travaux	AUESC Bajaille Travaux de chauffage Lot 01 : Chauffage / Sanitaire	Le présent marché a pour objet d'effectuer les travaux de séparation des circuits hydrauliques de chauffage et de modernisation de la chaudière de l'AUESC Bajaille	CARLESSO	38190	LANCEY	25 713,50	Prix global et forfaitaire	3 mois à compter de l'ordre de service	Sans objet	Sans objet	20/05/2016	Sans objet	DGA Ville Emancipatrice	Sans objet	Sans objet	
16T116	MAPA < 90 000 € HT	Energie	Travaux	AUESC Bajaille Travaux de chauffage Lot 02 : Régulation	Le présent marché a pour objet d'effectuer les travaux de séparation des circuits hydrauliques de chauffage et de modernisation de la chaudière de l'AUESC Bajaille	MOROT	38120	SANT EGREVE	25 050,00	Prix global et forfaitaire	3 mois à compter de l'ordre de service	Sans objet	Sans objet	12/05/2016	Sans objet	DGA Ville Emancipatrice	Sans objet	Sans objet	
16T129	MAPA < 90 000 € HT	Energie	Travaux	Groupe Scolaire Lafontaine Travaux sur réseaux sanitaires Lot 01 : Plomberie / Sanitaire	Le présent marché a pour objet les travaux de rénovation du réseau de plomberie sanitaire en vide sanitaire du groupe scolaire La Fontaine situé 16 rue Paul Hebronnier - 38100 GRENOBLE	VENTUJCCI	38600	FONTAINE	49 032,26	Prix global et forfaitaire	2 mois et 21 jours à compter de l'ordre de service	2852,22	Sans objet	Sans objet	10/05/2016	Sans objet	DGA Ville Emancipatrice	Sans objet	Sans objet

Numero	Procédure	Service prescripteur	Type de marché	Intitulé	Objet détaillé	Attributaire	Code postal	Ville	Montant en € HT	Type de prix	Durée	Prestations supplémentaires	Variétés	Date de signature par la Ville	Participation de la commission d'appel d'offres	Autorité ayant attribué	Critères de sélection particuliers	Clauses d'exécution particulières
161143	MAPA < 90 000 € HT	Energie	Travaux	Palais des Sports Travaux de régulation 2016	Le présent marché a pour objet la cotation d'une armoire électrique complète de réglage de chauffage pour assurer le chauffage et la ventilation compte de l'axe Ouest du Palais des Sports situées au 14 Boulevard Clemenceau - 38100 GRENOBLE	MOROT	38120	SANT EGREVE	61 604,00	Prix global et forfaitaire	3 mois à compter ordre de service	Sans objet	Sans objet	23/06/2016	Sans objet	DG	Sans objet	Sans objet
161146	MAPA < 90 000 € HT	Energie	Travaux	Equipeur Vieux Temple Travaux dans la sous station de chauffage Lot 01 : Chauffage	Le présent marché a pour objet la reconstruction de la sous-station chauffage de l'équipement vieux temple. L'ensemble des installations de chauffage seront déposés et remplacés par du matériel neuf	EVTEC	38220	VIZILLE	56 475,00	Prix global et forfaitaire	3 mois à compter ordre de service	Sans objet	Sans objet	15/06/2016	Sans objet	DGA Ville Durable	Sans objet	Sans objet
161147	MAPA < 90 000 € HT	Energie	Travaux	Equipeur Vieux Temple Travaux dans la sous station de chauffage Lot 02 : Régulation	Le présent marché a pour objet la reconstruction de la sous-station chauffage de l'équipement vieux temple. L'ensemble des installations de chauffage seront déposés et remplacés par du matériel neuf	SAS ELECTRIC TOLERIE	38130	ECHIRROLLES	19 268,11	Prix global et forfaitaire	3 mois à compter ordre de service	Sans objet	Sans objet	15/06/2016	Sans objet	DGA Ville Durable	Sans objet	Sans objet
161148	MAPA < 90 000 € HT	Energie	Travaux	Equipeur Vieux Temple Travaux dans la sous station de chauffage Lot 03 : Chauffage	Le présent marché a pour objet la reconstruction de la sous-station chauffage de l'équipement vieux temple. L'ensemble des installations de chauffage seront déposés et remplacés par du matériel neuf	CEI	38180	SEYSSINS	4 554,50	Prix global et forfaitaire	3 mois à compter ordre de service	Sans objet	Sans objet	15/06/2016	Sans objet	DGA Ville Durable	Sans objet	Sans objet
161160	MAPA < 90 000 € HT	Energie	Travaux	Groupe Scolaire Anthoard Berriat Création d'une sous station de chauffage urbain Lot 01 : Chauffage	Le présent marché a pour objet la définition de la migration chauffage gaz en une chaudière chauffage urbain de l'école élémentaire Anthoard Berriat à Grenoble	EVTEC	38220	VIZILLE	21 347,81	Prix global et forfaitaire	2 mois à compter ordre de service	Sans objet	Sans objet	22/06/2016	Sans objet	DGA Ville Emanicipatrice	Sans objet	Sans objet
161161	MAPA < 90 000 € HT	Energie	Travaux	Groupe Scolaire Anthoard Berriat Création d'une sous station de chauffage urbain Lot 02 : Régulation	Le présent marché a pour objet la définition de la migration chauffage gaz en une chaudière chauffage urbain de l'école élémentaire Anthoard Berriat à Grenoble	EVTEC	38220	VIZILLE	4 984,00	Prix global et forfaitaire	2 mois à compter ordre de service	Sans objet	Sans objet	22/06/2016	Sans objet	DGA Ville Emanicipatrice	Sans objet	Sans objet
161162	MAPA < 90 000 € HT	Energie	Travaux	Groupe Scolaire Anthoard Berriat Création d'une sous station de chauffage urbain Lot 03 : Chauffage	Le présent marché a pour objet la définition de la migration chauffage gaz en une chaudière chauffage urbain de l'école élémentaire Anthoard Berriat à Grenoble	CEI	38180	SEYSSINS	1 393,00	Prix global et forfaitaire	2 mois à compter ordre de service	Sans objet	Sans objet	22/06/2016	Sans objet	DGA Ville Emanicipatrice	Sans objet	Sans objet
15A376	MAPA < 209 000 € HT	3A / DSIT	FCS	Prestation de services informatiques sur infrastructures techniques - Lot 01 : Prestations liées à l'infrastructure Windows (Serveurs)	Ces marchés ont pour objet l'acquisition par la ville de Grenoble et son CCAS de différentes prestations concernant la maintenance et les évolutions de l'infrastructure technique du service systèmes d'informations	SOGETI FRANCE	92130	ISSY LES MOULINEAUX	Montant maximum sur 3 ans ferme : 30 000	Prix unitaires avec maximum	3 ans	Sans objet	Sans objet	28/06/2016	11/05/2016	Maud Tavel	Sans objet	Sans objet
15A377	MAPA < 209 000 € HT	3A / DSIT	FCS	Prestation de services informatiques sur infrastructures techniques - Lot 03 : Prestations liées aux environnements CITRIX et VMWARE		SOGETI FRANCE	92130	ISSY LES MOULINEAUX	Montant maximum sur 3 ans ferme : 30 000	Prix unitaires avec maximum	3 ans	Sans objet	Sans objet	28/06/2016	11/05/2016	Maud Tavel	Sans objet	Sans objet
15A378	MAPA < 209 000 € HT	3A / DSIT	FCS	Prestation de services informatiques sur infrastructures techniques - Lot 04 : Prestations liées à l'environnement de stockage SAN		ACCESS DEFUSION	38130	ECHIRROLLES	Montant maximum sur 3 ans ferme : 60 000	Prix unitaires avec maximum	3 ans	Sans objet	Sans objet	28/06/2016	11/05/2016	Maud Tavel	Sans objet	Sans objet



Numero	Procédure	Service prescripteur	Type de marché	Intitulé	Objet détaillé	Attributaire	Code postal	Ville	Montant en € HT	Type de prix	Durée	Prestations supplémentaires	Variantes	Date de signature par la Ville	Participation de la commission d'appel d'offres	Autorité ayant attribué	Critères de sélection particuliers	Clauses d'exécution particulières
16A379	MAPA < 200 000 € HT	3A / DSIT	FCS	Prestation de services informatiques sur Infrastructures techniques - Lot 04 - Prestations liées à l'environnement de stockage SAN		APX INTEGRATION	92213	SAINT-CLOUD	Montant maximum sur 3 ans ferme : 25 000	Prix unitaires avec maximum	3 ans	Sans objet	Sans objet	28/08/2016	11/05/2016	Maud Tavel	Sans objet	Sans objet
16A380	MAPA < 200 000 € HT	3A / DSIT	FCS	Prestation de services informatiques sur Infrastructures techniques - Lot 05 - Prestations liées à l'activité de sauvegarde		APX INTEGRATION	92213	SAINT-CLOUD	Montant maximum sur 3 ans ferme : 25 000	Prix unitaires avec maximum	3 ans	Sans objet	Sans objet	28/08/2016	11/05/2016	Maud Tavel	Sans objet	Sans objet
16A381	MAPA < 200 000 € HT	3A / DSIT	FCS	Prestation de services informatiques sur Infrastructures techniques - Lot 06 - Prestations liées à l'Adresse		ATOLS CONSEILS DEVELOPPEMENTS ET	21220	GEVREY-CHAMBERTIN	Montant maximum sur 3 ans ferme : 30 000	Prix unitaires avec maximum	3 ans	Sans objet	Sans objet	28/08/2016	11/05/2016	Maud Tavel	Sans objet	Sans objet
16A323	MAPA < 200 000 € HT	Maitrise d'ouvrage	Travaux	Rehabilitation du centre de Santé des Grands	L'opération consiste à reconstruire les locaux de soins sur la place des Grands en lieu et place de l'ancienne crèche des poucelets afin d'offrir aux usagers et aux praticiens des conditions d'accueil et de travail optimales	ATELIER F4	38026	GRENOBLE	96 660,00	Prix global et forfaitaire	26 SEMAINES	Sans objet	Sans objet	01/07/2016	08/09/2016	Maud Tavel	Sans objet	Sans objet
16F164	MAPA < 90 000 € HT	3A	FCS	Retransmission audio-visuelle en direct sur internet des séances de Conseil Municipal	Le présent marché a pour objet l'achat de matériel nécessaire à la captation, l'enregistrement, à la diffusion audio-visuelle des séances de conseil municipal et au traitement des données en vue de leur retransmission en direct et en différé sur Internet via le site officiel de la Ville de Grenoble	VIDELOC-LEC-LYON	69150	DECENES-CHARPEU	46 672,80	Prix global et forfaitaire	3 mois à compter de la notification	Sans objet	Sans objet	27/07/2016	Sans objet	Directeur Général des Services	Sans objet	Sans objet
16F179	MAPA < 90 000 € HT	3A	FCS	Acquisition de motifs, accessoires et matériels divers pour les illuminations de fin d'année	La présente consultation a pour objet l'achat de matériels d'illuminations festives de fin d'année et de dépenses extérieures de la Ville de Grenoble.	BLANCHERE ILLUMINATION	84400	APT	Seuil maximum : 34 000,00	Prix unitaires avec maximum	L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 9 mois à compter de la notification de l'accord-cadre.	Sans objet	Sans objet	27/07/2016	Sans objet	DGA Ville Durable	Sans objet	Sans objet
16P153	MAPA < 90 000 € HT	3A	FCS	Conseil Fiscal pour la Ville de Grenoble	La Ville de Grenoble exerce des compétences dont certaines sont placées dans le champ d'application de la TVA. Elle dispose d'une cellule chargée de la fiscalité et notamment de la TVA. Le conseil fiscal s'engage à apporter une assistance technique à la Ville de Grenoble et en particulier au personnel rattaché à cette cellule.	MAITRE RUDY VOGEL	42000	SAINT ETIENNE	Seuil maximum : 7000 euros	Prix unitaires avec maximum	1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans	Sans objet	Sans objet	25/07/2016	Sans objet	DGA FAN	Sans objet	Sans objet
16S038	MAPA < 90 000 € HT	3A	FCS	Entretien et réparation des votes de service de la Ville de Grenoble et du CCAS en ateliers mobiles	idem	SAS CYCLES PINSSELLO	38950	SAINT MARTIN LE VINOUX	Seuil maximum : 45 000	Prix unitaires avec maximum	2 ans et 4 mois maximum	Sans objet	Sans objet	09/09/2016	Sans objet	DGA Ville Durable	Sans objet	Sans objet
16T141	MAPA < 90 000 € HT	Travaux bâtiments	Travaux	Aménagement Paysager : 22 avenue Rostand 38100 GRENOBLE	Le marché concerne les aménagements paysagers qui accompagnent les travaux d'extension de l'école maternelle Jean Racine. Il comprend la création d'un parterre, la plantation de divers arbres et des aménagements ponctués en dépit d'un nouveau bâtiment et à l'angle du gymnase dans la cour élémentaire	SPORTS ET PAYSAGES	38360	SASSENAGE	74 151,68	Prix global et forfaitaire	3 mois	5913,4	Sans objet	12/07/2016	Sans objet	DGA Ville Emarquance	Sans objet	Sans objet

Numero	Procédure	Service prescripteur	Type de marché	Intitulé	Objet détaillé	Attributaire	Code postal	Ville	Montant en € HT	Type de prix	Durée	Prestations supplémentaires	Variables	Date de signature par la Ville	Participation de la commission d'appel d'offres	Autorité ayant attribué	Critères de sélection particuliers	Clauses d'exécution particulières	
16A1181	MAPA < 90 000 € HT	Travaux Bâtiments	Travaux	Changement de tension et reprise de l'installation électrique - Centre Sportif Hocht	Le présent descriptif a pour objet la définition des travaux et fournitures nécessaires à la réalisation des installations d'électricité courants forts et courants faibles au Centre Sportif HOCHE — 7 rue François Raoul 38000 GRENOBLE. Le projet consiste au changement de tension.	GE CAPECCI	38320	BRIE ET ANCONNES	89 950,00	Prix global et forfaitaire	6 mois	Sans objet	Sans objet	13/07/2016	Sans objet	DGA Ville Durable	Sans objet	Sans objet	
16A1173	MAPA < 90 000 € HT	Energie	Travaux	Groupe Scolaire Joseph Valier - Aggrandissement sanitaires RDC	Le présent marché a pour objet la construction d'un bloc sanitaire fille dans le préau de l'école Joseph Valier à Grenoble	ALPES ENERGIE	38210	TULLINS	17 000,00	Prix global et forfaitaire	12 semaines	Sans objet	Sans objet	29/06/2016	Sans objet	DGA Ville Emancipatrice	Sans objet	Sans objet	
16A1119	Marché négocié < 200 000 € HT	3A	FCS	Promotion de l'image de la Ville de Grenoble par la société sportive GRENOBLE METROPOLE HOCKEY Lot 01 : Communication et supports de publicité	Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de services par la SASP Grenoble Métropole Hockey afin de participer à la promotion de l'image de la Ville de Grenoble.	GRENOBLE METROPOLE HOCKEY	38100	GRENOBLE	Seuil maximum : 100 000	Prix unitaires avec maximum	1 an reconductible 3 ans	Sans objet	Sans objet	13/07/2016	Sans objet	Mme TAVEL	Sans objet	Sans objet	
16A1120	Marché négocié < 200 000 € HT	3A	FCS	Promotion de l'image de la Ville de Grenoble par la société sportive GRENOBLE METROPOLE HOCKEY Lot 02 : Relations publiques, achats de places et abonnements	Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de services par la SASP Grenoble Métropole Hockey afin de participer à la promotion de l'image de la Ville de Grenoble.	GRENOBLE METROPOLE HOCKEY	38100	GRENOBLE	Seuil maximum : 100 000	Prix unitaires avec maximum	1 an reconductible 3 ans	Sans objet	Sans objet	13/07/2016	Sans objet	Mme TAVEL	Sans objet	Sans objet	
16A1121	Marché négocié < 200 000 € HT	3A	FCS	Promotion de l'image de la Ville de Grenoble par la société sportive GRENOBLE RUGBY Lot 01 : Communication et supports de publicité	Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de services par la société sportive FC GRENOBLE RUGBY afin de participer à la promotion de l'image de la Ville de Grenoble.	FC GRENOBLE RUGBY	38100	GRENOBLE	Seuil maximum : 500 000	Prix unitaires avec maximum	1 an reconductible 3 ans	Sans objet	Sans objet	13/07/2016	Sans objet	Mme TAVEL	Sans objet	Sans objet	
16A1122	Marché négocié < 200 000 € HT	3A	FCS	Promotion de l'image de la Ville de Grenoble par la société sportive GRENOBLE RUGBY Lot 02 : Relations publiques, achats de places et abonnements	Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de services par la société sportive FC GRENOBLE RUGBY afin de participer à la promotion de l'image de la Ville de Grenoble.	FC GRENOBLE RUGBY	38100	GRENOBLE	Seuil maximum : 500 000	Prix unitaires avec maximum	1 an reconductible 3 ans	Sans objet	Sans objet	13/07/2016	Sans objet	Mme TAVEL	Sans objet	Sans objet	
16A1130	Appel d'offres	3A	FCS	Achat de fournitures et accessoires de bureau pour la Ville de Grenoble et la CCAS	Ce marché a pour objet de satisfaire les besoins en fourniture et accessoires de bureau pour la Ville de Grenoble et la CCAS	FIDUCIAL BUREAUTIQUE	92925	LA DEFENSE	Seuil maximum : 270 000	Prix unitaires avec maximum	1 an reconductible 3 ans	Sans objet	Sans objet	12/07/2016	22/06/2016	Mme TAVEL	Sans objet	Clause d'exécution	
16A1175	MAPA > 200 000 € HT	Maîtrise d'Ouvrage	Travaux	Piscine Jean BRON - Travaux Réseau Eau Lot 01 : Gros Œuvre Génie Civil	Cette opération a pour objet de remplacer les réseaux hydrauliques vétustes afin de garantir l'exploitation et la mise en eau des bassins réalisés entre le mois de septembre 2016 - date de fermeture au public de l'équipement et le mois de Mai 2017	COREALP	38530	PONTCHARRA	398 577,16	Prix global et forfaitaire	8 mois	PS1 : Détection et évacuation des inuits dans la galerie périmétrale 12 850,20 PS2 : Réfection des plages basses nord/sud/est 117 933,29	Sans objet	Sans objet	05/08/2016	13/07/2016	Mme TAVEL	Sans objet	Sans objet
16A1176	MAPA > 200 000 € HT	Maîtrise d'Ouvrage	Travaux	Piscine Jean BRON - Travaux Réseau Eau Lot 02 : Canalisation	Cette opération a pour objet de remplacer les réseaux hydrauliques vétustes afin de garantir l'exploitation et la mise en eau des bassins réalisés entre le mois de septembre 2016 - date de fermeture au public de l'équipement et le mois de Mai 2017	Gouvernement SADE C.G.T.H / COLAS 38029 GRENOBLE CEDEX	38029	GRENOBLE CEDEX	429 870,00	Prix global et forfaitaire	8 mois	PS1 : reprise des réseaux enterrés sous les plages basses nord sud est : 6855,00	Sans objet	Sans objet	05/08/2016	13/07/2016	Mme TAVEL	Sans objet	Sans objet



Numero	Procédure	Service prescripteur	Type de marché	Intitulé	Objet détaillé	Attribitaire	Code postal	Ville	Montant en € HT	Type de prix	Durée	Prestations supplémentaires	Variantes	Date de signature par la ville	Participation de la commission d'appel d'offres	Autorité ayant attribué	Critères de sélection particuliers	Clauses d'exécution particulières
16P1062	MAPA < 90 000 € HT	Travaux Bâtiment	Prestations intellectuelles	Rehabilitation et extension Ecole Diderot Mission de Contrôle Technique	L'opération consiste en le réaménagement et l'extension de l'école maternelle Diderot dans le secteur 1 de la Ville de Grenoble pour créer un groupe scolaire de 3 classes maternelles et de 5 classes élémentaires	SOCOTEC	38434	ECHIROLLES	13 552,00	Prix global et forfaitaire	11 semaines + 48 h	Sans objet	Sans objet	09/06/2016	Sans objet	DGA Ville Emancipatrice	Sans objet	Sans objet
16AF128	MAPA < 209 000 € HT	3A	FCS	Accord-cadre fourniture de cellules de filtration d'air pour divers équipements aérauliques des bâtiments communaux	Achat de fourniture de cellules de filtration d'air pour les divers équipements aérauliques des bâtiments communaux. Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec maximum passé en application de l'article 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Cet accord-cadre lie toutes les communes de la zone de compétence de la ville de Grenoble. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.	CHIMBAULT PEYRIEUX	15200	MAURIAC	50 000,00	Prix unitaires avec maximum	1 an reconductible 3 ans	Sans objet	Sans objet	01/08/2016	Sans objet	Maud Tavel	Sans objet	Sans objet

Numero	Service prescripteur	Numero de l'avenant	Intitulé du marché initial	Objet du marché initial	Résumé de l'objet de l'avenant	Attributaire	Montant du marché initial en € HT	Modification du montant du marché initial en € HT	Autres modifications du marché initial	Date de signature de l'avenant par la Ville
11A272	Service Maitrise d'Ouvrage	2	Renouvellement urbain de la Ville neuve Construction d'un nouveau centre sportif Marché de maîtrise d'œuvre	Objet du marché : marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau centre sportif dans le cadre du renouvellement urbain de la Ville neuve  - Procédure de passation : concours restreint (en application des art. 70 et 74-II du CMP) - Instance et date d'attribution du marché : Conseil municipal du 10 septembre 2012 - Montant initial du marché / coût global de l'opération: 683 101,20 TTC / 3 966 720,00 TTC - Nom du titulaire du marché : Groupement CHABANNE et PARTENAIRES (architecte mandataire) – BEEST – NE  - Date de notification : marché notifié le 25/10/2012	Une consultation d'entreprises a été réalisée en 2014. Elle a été déclarée sans suite pour motif d'indéfinition des prestations. Le projet de renouvellement urbain a décidé de poursuivre le projet de construction d'un nouveau centre sportif de l'Allouin, et demandé aux services d'explorer la possibilité d'intégrer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'équipement. A la suite d'une nouvelle présentation du projet en Groupe de Travail Urbanisme du 15/03/2016, il a été décidé de relancer la consultation, en tenant compte des éléments suivants : • étude de travaux modificatifs réalisables à la mise en place de panneaux photovoltaïques par un opérateur ; • étude de travaux de surveillance des collectives en culture ; • corrections des pièces des marchés publics de travaux issues des demandes de renseignements intervenues lors de la précédente consultation ; • précisions sur les pièces techniques issues de la première consultation afin d'améliorer les réponses attendues des entreprises ; • adaptations des pièces administratives à la nouvelle réglementation en matière de marchés publics applicable depuis le 01/04/2016. Tous ces points étudiés par la maîtrise d'œuvre ont fait l'objet d'une proposition d'avenant complémentaire, prise en compte par le présent avenant. Ce qui engendrera une augmentation de 10,42 % du marché.	CHABANNE ET PARTENAIRES	569 251,00	59 315,50	25289,00 (Avenant 1)	15/06/2016
12A046	3A	1	Prestations de jardinage pour diverses manifestations liées à l'évènementiel	cette consultation avait pour objet de conclure un marché avec un prestataire qui sera chargé d'assurer le jardinage de toutes les manifestations liées à l'évènementiel dans les domaines culturels, sportifs, autres pour tous les services municipaux.	Le présent avenant a pour objet d'augmenter de 4,5 % le montant maximum sur la durée totale du marché (4 ans). Cebut-ci passera de 1 400 000 € HT à 1 463 000 € HT	SARL PRESENCE ACCUEIL ET PREVENTION 38100 GRENOBLE	Seuil maximum : 350 000 € Durée 1 an Reconduction 3 ans	63 000,00	Sans objet	10/06/2016
15A208	Maîtrise d'ouvrage	1	Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation de restaurants scolaires loi 01 - Ecole Sidi Brahim	Le marché avait pour objet d'agrandir deux restaurants scolaires afin de répondre aux besoins actuels et de permettre l'augmentation et la capacité d'accueil des groupes scolaires correspondants	Le présent avenant a pour objet de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre suite à la validation de l'élément de mission APD par le comité de pilotage du 21/05/16	DESIGN ARCHITECTURE 38100 GRENOBLE	97 095,00	10 850,00	Sans objet	06/07/2016
15A209	Maîtrise d'ouvrage	1	Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation de restaurants scolaires loi 02 - Elisee CHAYTIN	Le marché avait pour objet d'agrandir deux restaurants scolaires afin de répondre aux besoins actuels et de permettre l'augmentation et la capacité d'accueil des groupes scolaires correspondants	Le présent avenant a pour objet de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre suite à la validation de l'élément de mission APD par le comité de pilotage du 21/05/16	ATELIER METIS 38210 TULLINS	80 520,00	6 520,00	Sans objet	06/07/2016
13A431	BET espaces publics	1	Travaux de végétalisation, plantations d'alignements, VPD et aménagement complémentaires Loi 01 - Travaux de VPD de fosses de plantations et de mobiliers	Se référer à l'intitulé	Modification du cahier des clauses du CCAP	SPORTS ET PAYSAGE 38350 SASSENAGE	Sans objet	Sans objet	Sans objet	07/07/2016
13A433	BET espaces publics	1	Travaux de végétalisation, plantations d'alignements, VPD et aménagement complémentaires Loi 02 - Travaux de VPD de fosses de plantations et de mobiliers	Se référer à l'intitulé	Modification du cahier des clauses du CCAP	ID VERDE 38210 MERVIAN	Sans objet	Sans objet	Sans objet	07/07/2016

Numero	Service prescripteur	Numero de l'avenant	Intitulé du marché initial	Objet du marché initial	Résumé de l'objet de l'avenant	Attribulaire	Montant du marché initial en € HT	Modification du montant du marché initial en € HT	Autres modifications du marché initial	Date de signature de l'avenant par la Ville
13A052	3A	1	Maintenance des installations téléphoniques de la Ville de Grenoble et du CCAS	Se référer à l'intitulé	Prolongation de la durée du marché	VEDIS SUD EST 38434 ECHROLLES CEDEX	Sans objet	Sans objet	Sans objet	01/07/2016
15A234	Travaux Bâtiments	2	Extension de l'école Maternelle Jean Racine	Le marché a pour objet de répondre à la croissance des effectifs du secteur 5. Il consiste à l'agrandissement de l'école maternelle Jean Racine en réalisant une extension en ossature bois en liaison avec le bâtiment existant	Augmentation du montant	COREALP 38530 PONTCHARRA	136 218,41	5 508,00	Avenant n°1 : 5168,00	12/07/2016
15A315	Travaux Bâtiments	1	Maison du tourisme - aménagement du hall et mise en conformité	Le marché a pour objet de restructurer le rez de chaussée de la maison du tourisme, avec mise en valeur de la boutique, réorganisation de la partie administrative, et les aménagements nécessaires à l'installation de la Maison de la Montagne	Augmentation du montant liée à l'intégration de quelques travaux annexes (réglementation incendie, mise en conformité des installations électriques, et aménagements liés à l'installation de la Montagne)	ECCI 38600 FONTAINE	Base : 209 026,57 PA : 9 334,94	1031,18	Avenant n°1 : 5169,00	04/07/2016
15S059	3A	1	Service d'autopartage pour les déplacements professionnels des agents municipaux	idem	Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du marché de 4 mois sans en augmenter le montant maximum initial prévu annuellement	ALPES AUTO PARTAGE 38000 GRENOBLE	Sans objet	Sans objet	Sans objet	01/07/2016
16T040	Espaces Verts	1	Aménagement des aires de jeux Square Béatrice	idem	Augmentation de montant et prolongation de délai d'exécution des travaux suite à la découverte d'une dalle béton de 25 cm d'épaisseur. L'entreprise est contractante d'effectuer la démolition de cette dalle afin de réaliser le sol souple de cette aire de jeux	TOUTENVERT 38160 CHATTE	29 083	1700	sans objet	07/07/2016



N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	------------------------------	-------	---------

## II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTION EN JUSTICE :

16-1013	Arrêté (17/06/2016)	Me LABORIE	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par Mme LADJIMI devant le Tribunal administratif de Grenoble en annulation de l'arrêté du 1/10/2015 mettant fin à son stage.	
16-1104	Arrêté (26/07/2016)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par Mme SALAT ayant pour objet l'annulation de la délibération n° 9-A022 du conseil municipal du 20 juin 2016.	
16-1385	Arrêté (29/07/2016)	Cabinet FAVET	La Ville est autorisée à intervenir devant la juridiction administrative afin de faire constater contradictoirement les désordres affectant le chantier de démolition de bureaux sur le site Allibert et afin de faire désigner un expert qui devra déterminer l'étendue des responsabilités de chacune des parties.	

## III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DON :

16-1065	Arrêté (13/06/2016)		Le don de M. NALLET composé d'une photographie de M. MONTARON est accepté.	
---------	------------------------	--	--	--



**IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :**

	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (09/05/2016)	Pôle Utilités services 59 rue Denuzière 69002 Lyon	Construction d'un local de production d'hydrogène, d'un local de stockage et d'un silo à sel contigus au bâtiment n° 52 existant - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation : 20 020,80 € TTC
	Bail (24/06/2016)	AGECSA 162 galerie de l'Arlequin Grenoble	La Ville loue au preneur le centre de santé situé 69 B avenue Rhin et Danube, d'une surface de 440,35 m². Durée : 6 ans, à compter de sa signature.	Loyer annuel HT CC : 26 784 €
	Convention d'occupation précaire (12/07/2016)	RAF AUTO 147 A rue de Stalingrad Grenoble	La Ville loue au preneur une partie d'une parcelle située au 71 rue Général Mangin, d'environ 850 m². Durée : du 1/07/2016 au 31/03/2017.	Redevance mensuelle TTC : 300 €
	Bail (24/06/2016)	Régie du Téléphonique de Grenoble Bastille 3 quai Stéphane Jay Grenoble	La Ville loue au preneur un local à usage de bureaux, d'une surface de 106 m² environ situé 6 rue Hector Berlioz et un local de stockage d'une surface de 28 m² environ situé 3 quai Stéphane Jay. Durée : 3 ans, à compter du 1/05/2016.	Loyer annuel hors charges : 5 420 €
	Avenant de transfert au contrat de location du 20/06/1988 (29/06/2016)	Mme GAUTHIER et M. SCOTTI 83 rue Ampère Grenoble	Suite au décès de Mme Angèle GAUTHIER, le contrat est transféré à Mme Joëlle GAUTHIER et M. SCOTTI.	
	Convention d'occupation (01/06/2016)	Mme SANREY 31 rue Nicolas Chorier Grenoble	La Ville met à disposition du preneur, à compter du 1/06/2016, et pour une durée d'un an renouvelable, un emplacement sis 14 bis rue Alphonse Terray afin d'y entreposer une bicyclette.	Redevance annuelle : 16 €

Avenant à la convention du 7/07/2015 (26/05/2016)	Laboratoire d'écologie alpine 2233 rue de la Piscine 38400 Saint Martin d'Hères	L'occupation des locaux est prolongée pour une durée de 6 mois, à compter du 1/01/2016.	Loyer pour les 6 mois : 477,40 € TTC
---	---	---	---

#### V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :

16-1271	Arrêté (07/06/2016)	M. WAGNON Bernard	Cimetière Saint Roch - Titre n°201 - Renouvellement de deux concessions du 23/10/2015 au 22/10/2030.	Redevance : 588 €
16-1272	Arrêté (07/06/2016)	Mme SCHNEIDER Jacqueline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°203 - Renouvellement de concession du 31/07/2016 au 30/07/2031.	Redevance : 294 €
16-1273	Arrêté (07/06/2016)	Mme VIOLA Angèle	Cimetière Saint Roch - Titre n°204 - Renouvellement de concession du 29/04/2016 au 28/04/2029.	Redevance : 294 €
16-1274	Arrêté (03/06/2016)	M. et Mme BAUDA Bernard et Jacqueline	Cimetière Saint Roch - Titre n°212 - Renouvellement de deux concessions du 24/04/2008 au 23/04/2023.	Redevance : 588 €
16-1276	Arrêté (03/06/2016)	M. NADEAU Guy	Cimetière Grand Sablon - Titre n°213 - Renouvellement de deux concessions du 21/07/2016 au 20/07/2046.	Redevance : 657 €
16-1277	Arrêté (15/06/2016)	M. CHAMPOLLION Damien	Cimetière Grand Sablon - Titre n°220 - Renouvellement de concession du 01/07/2016 au 30/06/2031.	Redevance : 294 €
16-1278	Arrêté (08/06/2016)	M. ROUL Philippe et Mme VIALLET	Cimetière Grand Sablon - Titre n°216 - Renouvellement de concession du 10/03/2016 au 09/03/2031.	Redevance : 294 €
16-1279	Arrêté (10/06/2016)	Mme LEITE REBELO Maria	Cimetière Grand Sablon - Titre n°217 - Nouvelle concession du 10/06/2016 au 09/06/2031.	Redevance : 294 €
16-1280	Arrêté (10/06/2016)	M. BALDUCCI François	Cimetière Saint Roch - Titre n°218 - Renouvellement de concession du 06/11/2014 au 05/11/2029.	Redevance : 294 €
16-1281	Arrêté (13/06/2016)	Mme BILBRK Vrblina	Cimetière Grand Sablon - Titre n°219 - Nouvelle concession du 13/06/2016 au 12/06/2031.	Redevance : 294 €
16-1282	Arrêté (17/06/2016)	Mme ZEGHOUBI Samia	Cimetière Grand Sablon - Titre n°221 - Nouvelle concession du 17/06/2016 au 16/06/2031.	Redevance : 294 €
16-1310	Arrêté (23/06/2016)	Mme MOROT Dolores	Cimetière Grand Sablon - Titre n°227 - Nouvelle Concession du 23/06/2016 au 22/06/2031.	Redevance : 294 €
16-1311	Arrêté (17/06/2016)	Mme FERNANDEZ Josette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°222 - Nouvelle Concession du 17/06/2016 au 16/06/2046.	Redevance : 657 €
16-1312	Arrêté	Mme JOUSSE Arlette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°223 - Renouvellement de	Redevance : 294 €



	(21/06/2016)			concession du 17/06/2014 au 16/06/2029.	
16-1313	Arrêté (22/06/2016)	M. BOSSI Marc		Cimetière Saint Roch - Titre n°224 - Renouvellement de concession du 05/06/2016 au 04/06/2031.	Redevance : 588 €
16-1314	Arrêté (22/06/2016)	Mme TOUBOUL Martine		Cimetière Grand Sablon - Titre n°225 - Renouvellement de concession du 01/07/2016 au 30/06/2031.	Redevance : 294 €
16-1315	Arrêté (23/06/2016)	M. EYMERY Bernard		Cimetière Grand Sablon - Titre n°226 - Renouvellement de concession du 05/06/2016 au 04/06/2031.	Redevance : 294 €
16-1316	Arrêté (28/06/2016)	M. et Mme CANNALE Daniel et Anny		Cimetière Saint Roch - Titre n°214 - Renouvellement de concessions du 05/06/2014 au 04/06/2029.	Redevance : 588 €
16-1317	Arrêté (23/06/2016)	M. CHATELAIN Jean-Marc		Cimetière Grand Sablon - Titre n°228 - Renouvellement de concession du 15/01/2016 au 14/01/2031.	Redevance : 588 €
16-1318	Arrêté (24/06/2016)	Mme THOOL Monique		Cimetière Grand Sablon - Titre n°229 - Renouvellement de concession du 30/07/2016 au 29/07/2029.	Redevance : 294 €
16-1319	Arrêté (24/06/2016)	Mme THOOL Monique		Cimetière Grand Sablon - Titre n°230 - Renouvellement de concession du 31/07/2014 au 30/07/2029.	Redevance : 294 €
16-1320	Arrêté (27/06/2016)	M. et Mme PRESTI Vincent		Cimetière Grand Sablon - Titre n°231 - Renouvellement de concession du 03/08/2016 au 02/08/2046	Redevance : 657 €
16-1322	Arrêté (27/06/2016)	Mme LOURDEL Paulette		Cimetière Grand Sablon - Titre n°232 - Renouvellement de concession du 06/07/2016 au 05/07/2031.	Redevance : 294 €
16-1323	Arrêté (28/06/2016)	M. et Mme DI STEPHANO Pierre		Cimetière Saint Roch - Titre n°233 - Renouvellement de concessions du 27/06/2014 au 26/06/2029.	Redevance : 588 €
16-1324	Arrêté (28/06/2016)	Mme RICHERO Jeannine		Cimetière Saint Roch - Titre n°234 - Renouvellement de concessions du 20/07/2016 au 19/07/2031.	Redevance : 588 €
16-1325	Arrêté (28/06/2016)	M. et Mme DERLON Jean		Cimetière Saint Roch - Titre n°235 - Renouvellement de concession du 18/09/2016 au 17/09/2031.	Redevance : 294 €
16-1326	Arrêté (29/06/2016)	M. MINIER Louis		Cimetière Saint Roch - Titre n°236 - Renouvellement de concession du 05/08/2016 au 04/08/2046.	Redevance : 1 314 €
16-1327	Arrêté (29/06/2016)	Mme SAILLER Paulette		Cimetière Saint Roch - Titre n°237 - Renouvellement de deux concessions du 24/09/2016 au 23/09/2031.	Redevance : 588 €
16-1328	Arrêté (29/06/2016)	Mme PAVIS Josiane		Cimetière Grand Sablon - Titre n°238 - Renouvellement de concession du 28/07/2015 au 27/07/2030.	Redevance : 294 €
16-1329	Arrêté (30/06/2016)	M. et Mme AMADOU Koffi et Sonja		Cimetière Grand Sablon - Titre n°239 - Nouvelle Concession du 30/06/2016 au 29/06/2046.	Redevance : 657 €
16-1330	Arrêté (01/07/2016)	M. MICHELON Pierre		Cimetière Grand Sablon - Titre n°240 - Renouvellement de concession du 15/03/2019 au 14/03/2034.	Redevance : 294 €
16-1331	Arrêté (01/07/2016)	Mme HEILMANN Denise		Cimetière Saint Roch - Titre n°241 - Renouvellement de concession du 17/09/2016 au 16/09/2031.	Redevance : 294 €



16-1332	Arrêté (01/07/2016)	M. et Mme FILET Gérard et Evelyne	Cimetière Saint Roch - Titre n°242 - Nouvelle Concession du 01/07/2016 au 30/06/2031.	Redevance : 294 €
16-1365	Arrêté (08/07/2016)	M. GUERCIA Félice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°246 - Nouvelle Concession du 07/07/2016 au 06/07/2066.	Redevance : 1 134 €
16-1366	Arrêté (07/07/2016)	M. PATRUNO Vincent	Cimetière Grand Sablon - Titre n°247 - Renouvellement de concession du 22/07/2016 au 21/07/2046.	Redevance : 657 €
16-1367	Arrêté (07/07/2016)	Mme PANNIER Ginette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°248 - Nouvelle Concession du 07/07/2016 au 06/07/2031.	Redevance : 294 €
16-1368	Arrêté (08/07/2016)	M. et Mme MARCHAND Roger et Michèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°249 - Nouvelle Concession du 08/07/2016 au 07/07/2046.	Redevance : 657 €
16-1369	Arrêté (08/07/2016)	Mme CHOURREU Sophie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°250 - Renouvellement de concession du 04/04/2015 au 03/04/2030.	Redevance : 294 €
16-1370	Arrêté (11/07/2016)	Mme MUSTO Jeannine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°251 - Renouvellement de concession du 25/07/2016 au 24/07/2031.	Redevance : 294 €
16-1371	Arrêté (11/07/2016)	Mme FERNANDES Hélène	Cimetière Saint Roch - Titre n°252 - Nouvelle Concession du 11/07/2016 au 10/07/2066.	Redevance : 1 134 €
16-1372	Arrêté (11/07/2016)	M. SABA Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°253 - Nouvelle Concession du 11/07/2016 au 10/07/2031.	Redevance : 294 €
16-1373	Arrêté (11/07/2016)	M. et Mme GUILLEMET Isabelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°254 - Renouvellement de concession du 25/10/2020 au 24/10/2035.	Redevance : 294 €
16-1374	Arrêté (12/07/2016)	Mme BORDEL Catherine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°255 - Nouvelle Concession du 12/07/2016 au 11/07/2046.	Redevance : 657 €
16-1414	Arrêté (06/07/2016)	M. DESFONDS Jacques	Cimetière Saint Roch - Titre n°215 - Nouveau Columbarium du 07/06/2016 au 06/06/2031.	Redevance : 377 €
16-1418	Arrêté (04/07/2016)	M. et Mme VENTUCCI Giuseppe	Cimetière Grand Sablon - Titre n°243 - Nouvelle Concession du 04/07/2016 au 03/07/2046.	Redevance : 657 €
16-1419	Arrêté (06/07/2016)	M. PONCHIN Jean-Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°244 - Renouvellement de concession du 28/08/2016 au 27/08/2031.	Redevance : 294 €
16-1420	Arrêté (06/07/2016)	Mme JULLIEN Marie-Françoise	Cimetière Saint Roch - Titre n°245 - Renouvellement de deux concessions du 08/06/2016 au 07/06/2031.	Redevance : 588 €
16-1421	Arrêté (18/07/2016)	Mme NGUYEN Christine	Cimetière Saint Roch - Titre n°257 - Nouvelle Concession du 18/07/2016 au 17/07/2066.	Redevance : 1 134 €
16-1425	Arrêté (18/07/2016)	Mme PERSICO Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°262 - Renouvellement de concession du 16/05/2014 au 15/05/2029.	Redevance : 276 €
16-1427	Arrêté (19/07/2016)	Mme ROSELLI Addolorata	Cimetière Saint Roch - Titre n°263 - Conversion d'une concession en 30 ans du 19/07/2016 au 18/07/2046.	Redevance : 411,13 €
16-1428	Arrêté	Mme LE BOHEC Anne-Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°264 - Renouvellement d'une	Redevance : 294 €



	(20/07/2016)		concession du 28/08/2011 au 27/08/2026.	
16-1429	Arrêté (20/07/2016)	M et Mme LEYSSIEUX Roland	Cimetière Grand Sablon - Titre n°265 - Renouvellement d'une concession du 05/07/2016 au 04/07/2046.	Redevance : 657 €
16-1450	Arrêté (12/07/2016)	Mme BICHON Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°256 - Nouvelle Concession du 12/07/2016 au 11/07/2066.	Redevance : 1 134 €
16-1451	Arrêté (13/07/2016)	Mme TONDO Françoise	Cimetière Saint Roch - Titre n°258 - Renouvellement de concession du 04/06/2014 au 03/06/2064.	Redevance : 1 134 €
16-1452	Arrêté (13/07/2016)	Mlle DUROCHAT Florence	Cimetière Grand Sablon - Titre n°259 - Renouvellement de concession du 09/05/2016 au 08/05/2031.	Redevance : 294 €
16-1453	Arrêté (13/07/2016)	Mme SERAFIN Chantal	Cimetière Grand Sablon - Titre n°260 - Nouvelle Concession du 13/07/2016 au 12/07/2046.	Redevance : 657 €
16-1454	Arrêté (15/07/2016)	Mme MURILLO Luisa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°261 - Renouvellement de concession du 13/07/2020 au 12/07/2050.	Redevance : 657 €
16-1455	Arrêté (21/07/2016)	M. et Mme CANTORE Giuseppe et Santa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°266 - Renouvellement de concession du 19/08/2016 au 18/08/2046.	Redevance : 657 €
16-1457	Arrêté (22/07/2016)	M. et Mme CANTORE Giuseppe et Santa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°267 - Nouvelle Concession du 22/07/2016 au 21/07/2066.	Redevance : 1 134 €
16-1458	Arrêté (22/07/2016)	M. et Mme AMAR Henri et Eliane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°268 - Nouvelle Concession du 22/07/2016 au 21/07/2066.	Redevance : 1 134 €
16-1459	Arrêté (27/07/2016)	M. GIUGA Giachino	Cimetière Grand Sablon - Titre n°269 - Nouvelle Concession du 27/07/2016 au 26/07/2066.	Redevance : 1 134 €
16-1460	Arrêté (25/07/2016)	Mme RIEDEL Marie-Louise	Cimetière Saint Roch - Titre n°270 - Renouvellement de concession du 02/10/2016 au 01/10/2031.	Redevance : 294 €
16-1461	Arrêté (26/07/2016)	Mme NOGUER Micheline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°271 - Renouvellement de concession du 31/03/2016 au 30/03/2031.	Redevance : 294 €
16-1462	Arrêté (26/07/2016)	M. et Mme TETE Jean-Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°272 - Renouvellement de concession du 29/08/2016 au 28/08/2031.	Redevance : 294 €
16-1463	Arrêté (27/07/2016)	M. MARTIN Manuel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°273 - Renouvellement de concession du 24/10/2016 au 23/10/2031.	Redevance : 294 €
16-1464	Arrêté (27/07/2016)	Mme AYACHE Hélène	Cimetière Grand Sablon - Titre n°274 - Renouvellement de concession du 30/10/2016 au 29/10/2031.	Redevance : 294 €
16-1465	Arrêté (27/07/2016)	Mme DROGO Grazia	Cimetière Grand Sablon - Titre n°275 - Nouvelle Concession du 27/07/2016 au 26/07/2066.	Redevance : 1 134 €
16-1466	Arrêté (27/07/2016)	M. et Mme LAVARONE	Cimetière Saint Roch - Titre n°276 - Nouvelle Concession du 27/07/2016 au 26/07/2031.	Redevance : 377 €
16-1496	Arrêté (01/08/2016)	Mme BAY Paulette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°281 - Renouvellement de concession du 20/12/2003 au 19/12/2018.	Redevance : 294 €



16-1497	Arrêté (28/07/2016)	M. FASSI Nicolas	Cimetière Saint Roch - Titre n°280 - Nouvelle Concession du 28/07/2016 au 27/07/2066.	Redevance : 2 268 €
16-1498	Arrêté (28/07/2016)	Mme DEGLIESPOSTI Danièle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°279 - Renouvellement de concession du 05/08/2016 au 04/08/2046.	Redevance : 657 €
16-1499	Arrêté (28/07/2016)	M. CAUJOLLE-BERT Germain	Cimetière Grand Sablon - Titre n°278 - Conversion de deux concessions en perpétuelles à compter du 26/07/2016.	Redevance : 26 744,74 €
16-1500	Arrêté (27/07/2016)	M. AMBROS José	Cimetière Saint Roch - Titre n°277 - Nouvelle Concession du 27/07/2016 au 26/07/2031.	Redevance : 294 €
16-1501	Arrêté (03/08/2016)	M. et Mme GENTHON Philippe et Catherine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°288 - Nouvelle Concession du 03/08/2016 au 02/08/2031.	Redevance : 377 €
16-1502	Arrêté (03/08/2016)	Mme POTTIER Claire	Cimetière Grand Sablon - Titre n°287 - Nouvelle Concession du 03/08/2016 au 02/08/2031.	Redevance : 377 €
16-1503	Arrêté (03/08/2016)	M. CASTILLO Gérald	Cimetière Grand Sablon - Titre n°286 - Renouvellement d'une concession du 04/01/2016 au 03/01/2031.	Redevance : 294 €
16-1504	Arrêté (02/08/2016)	Les Héritiers de M. PANNIER Bernard, Mme HEYWARD Nellie, de Mme DE GUILLERMIN Solange, de Mme RIBERT Marie-A, de Mme GUILLERMIN Chantal, de M. PANNIER Dominique et de Mme CAZENAVE M-Christine	Cimetière Saint Roch - Titre n°285 - Renouvellement de deux concessions du 04/09/2014 au 03/09/2029.	Redevance : 588 €
16-1506	Arrêté (02/08/2016)	M. CAVUOTO François	Cimetière Grand Sablon - Titre n°284 - Nouveau Columbarium du 02/08/2016 au 01/08/2031.	Redevance : 377 €
16-1507	Arrêté (20/07/2016)	M. et Mme LEYSSIEUX Roland	Cimetière Grand Sablon - Titre n°265 - Renouvellement de concession du 05/07/2016 au 04/07/2046.	Redevance : 657 €
16-1508	Arrêté (01/08/2016)	M. DOMENGET Albert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°282 - Renouvellement de concession du 13/07/2016 au 12/07/2031.	Redevance : 294 €
16-1509	Arrêté (02/08/2016)	M. et Mme SIFFLET Gilbert et Françoise	Cimetière Saint Roch - Titre n°283 - Renouvellement de concession du 23/07/2016 au 22/07/2031.	Redevance : 294 €
16-1520	Arrêté (12/08/2016)	M. GIUGA Giachino	Cimetière Grand Sablon - Titre n°269 - Nouvelle Concession du 27/07/2016 au 26/07/2066.	Redevance : 1 134 €
16-1521	Arrêté (04/08/2016)	M. GILLET Bernard	Cimetière Grand Sablon - Titre n°289 - Renouvellement d'une concession - prenant effet au 13/02/2016 au 12/02/2031.	Redevance : 294 €
16-1522	Arrêté (05/08/2016)	M. et Mme THAI Phouc-Tan et Hue-Uyen	Cimetière Grand Sablon - Titre n°290 - Nouvelle Concession du 05/08/2016 au 04/08/2046.	Redevance : 657 €
16-1523	Arrêté	Mme ROSELLLO Denise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°291 - Renouvellement d'une concession du 05/08/2016 au 04/08/2031.	Redevance : 294 €





16-1563	Arrêté (17/08/2016)	Mme BELLOT-PATUREL Patrice	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 310 - Renouvellement de concession du 4/10/2020 au 3/10/2035.	Redevance : 294 €
16-1564	Arrêté (17/08/2016)	Mme CESARI Marie-Louise	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 311 - Nouvelle concession du 17/08/2016 au 16/08/2031.	Redevance : 294 €
16-1565	Arrêté (18/08/2016)	Mme MESTRINIER Henriette	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 312 - Renouvellement de concession du 8/03/2016 au 7/03/2031.	Redevance : 294 €
16-1566	Arrêté (19/08/2016)	Mme ATANAZIO Evelyne	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 313 - Renouvellement de concession du 11/10/2016 au 10/10/2031.	Redevance : 294 €
16-1567	Arrêté (19/10/2016)	Les enfants de Mme AMETY Lucienne	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 314 - Renouvellement de concession du 19/05/2016 au 18/05/2046.	Redevance : 657 €
16-1568	Arrêté (19/08/2016)	Mme PAROLA Nérina	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 315 - Renouvellement de concession du 19/08/2016 au 18/08/2031.	Redevance : 294 €
16-1569	Arrêté (23/08/2016)	Mme ANTONA Jessica	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 316 - Nouvelle concession du 22/08/2016 au 21/08/2031.	Redevance : 294 €
16-1570	Arrêté (22/08/2016)	Mme PERSICO Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 262 - Renouvellement de concession du 16/05/2014 au 15/05/2029.	Redevance : 294 €



SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

**43-( 109). MONTAGNE: Organisation de la billetterie des 18ème Rencontres du Cinéma de Montagne – Complément de tarification et d'information**

**M. Pierre MERIAUX expose,**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 32 – C017 du 18 juillet 2016, la ville de Grenoble a fixé les tarifs de la billetterie des 18èmes Rencontres du cinéma de montagne qui auront lieu du 15 au 19 novembre 2016 au Palais des Sports.

Il est nécessaire d'apporter des précisions concernant l'organisation et la mise en place de la billetterie.

Les tarifs réduits à 4 € TTC vendus en ligne seront pour :

- Les adhérents de la carte ALICE ;
- Les jeunes de moins de 26 ans ;
- Les abonnés de la TAG. Ce tarif réduit est octroyé suite à un partenariat avec la société des Transports de l'Agglomération Grenobloise.

Les autres bénéficiaires des tarifs réduits et les pleins tarifs sont inchangés.

Les justificatifs des tarifs réduits doivent être présentés lors de l'achat des billets, en ligne ou à la Maison de la Montagne et les soirs des représentations au Palais des Sports.

Pour des raisons techniques, il ne sera pas possible de vendre les formules pass en ligne. Celles-ci seront donc vendues :

- au guichet de la Maison de la montagne à partir du 1er octobre ;
- au guichet du Palais des Sports les soirs des mardi 15, mercredi 16 et jeudi 17 novembre.

Les recettes seront affectées au budget 2016, Chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses, nature 7062 : redevances et droits des services à caractère culturel, Sous fonction 95 : aides au tourisme.

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Ville Emancipatrice du mercredi 14 septembre 2016

Commission Ressources du lundi 12 septembre 2016

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de dire que les tarifs réduits – de 26 ans, adhérents ALICE et TAG seront disponibles sur la billetterie en ligne ;**
- **de faire bénéficier les abonnés de la TAG du tarif réduit à 4 Euros TTC ;**
- **de dire que les formules pass seront vendues uniquement à la Maison de la Montagne à partir du 1 octobre et au guichet du Palais des Sports les soirs des mardi 16, mercredi 17 et jeudi 18 novembre 2016.**

Conclusions adoptées :

Adoptée

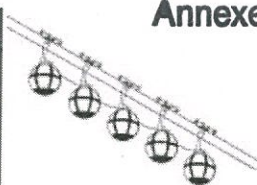
Affichée le :

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Conseiller Municipal Délégué,  
M. Pierre MERIAUX

TABLEAU RÉCAPITULATIF  
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2016

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS GÉNÉRALES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention de fonctionnement en 2015	Objet de la subvention proposée	Subvention 2016		
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	13-janv-16	31-déc-2016	107 203 €	Fonctionnement complémentaire 2016 Accompagnement d'une sportive de haut niveau sélectionné aux JO de Rio	97 358 €	0 €	18 250 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						Total
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	11-janv-16	31-déc-2016	77 490 €	Fonctionnement complémentaire 2016 Accompagnement d'un sportif de haut niveau sélectionné aux JO de Rio	63 671 €	0 €	8 750 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						Total
2 avenant financier	Grenoble S.M.H Université Club Handball	12-janv-16	31-déc-2016	85 000 €	Masters de Handball	76 500 €	0 €	8 000 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
2 avenant financier	GUC Athlétisme	08-janv-16	31-déc-2016	35 200 €	Meeting Albert Rivet	35 200 €	1 928 €	3 500 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
2 avenant financier	Office Municipal des Sports	06-janv-16	31-déc-2016	70 500 €	Semaine Sport Santé	70 500 €	5 778 €	2 000 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	15-janv-16	31-déc-2016	28 606 €	Fonctionnement complémentaire 2016	22 684 €	0 €	6 850 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
<b>Total</b>								<b>53 350 €</b>





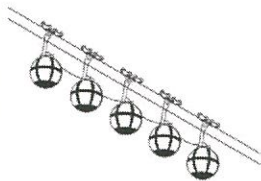
## Tarifs du téléphérique pour 2017 (tva à 10 %)

Nature du billet	Voyage	Tarif	
INDIVIDUEL - Adulte	aller retour	8,20 €	
	aller simple	5,60 €	
INDIVIDUEL - Enfant/+ de 75 ans/demandeur d'emploi/ handicapé <sup>1</sup>	aller retour	4,50 €	
	aller simple	3,20 €	
<i>Tarif appliqué aux enfants de 5 ans à 15 ans (Transport offert pour les enfants de - de 5 ans dans le cadre d'un voyage familial) ; aux +75 ans ; demandeur d'emploi ; PMR, handicapé et éventuel accompagnateur ; groupe d'handicapés (1 accompagnateur gratuit pour 5 payants)</i>			
INDIVIDUEL - Éco / Etudiant <sup>1</sup>	aller retour	5,90 €	
	aller simple	4,10 €	
<i>Tarif appliqué aux : étudiant ; lycéen ; famille nombreuse ; abonné TAG avec justificatif de validité et partenaires (hôtels, Alices, ...)</i>			
INDIVIDUEL Forfait annuel libre circulation, carte nominative	adulte	42,00 €	
	- de 15 ans <sup>1</sup>	27,50 €	
INDIVIDUEL Carte 6 voyages	aller retour	39,00 €	
	aller simple	27,00 €	
<i>Cette carte est non nominative</i>			
GROUPE - Collectif à partir de 15 personnes	aller retour	5,90 €	
	aller simple	4,10 €	
EVENEMENT	aller retour	4,10 €	
	aller simple	3,00 €	
<i>Organisation d'événement en partenariat avec la Régie du Téléphérique</i>			
GROUPE - Scolaire <sup>2</sup>	aller retour	3,30 €	
	aller simple	2,10 €	
<i>Groupes scolaires (maternelles, primaires, collèges, lycées, universités), structures municipales et para municipales de Grenoble, centres de loisirs : tarif dans le cadre d'un groupe. Les accompagnateurs bénéficient du tarif scolaire</i>			
GROUPE <sup>2</sup> Tarif appliqué aux groupes réservant dans un des établissements du site sommital de la Bastille	De 15 à 70 personnes	aller retour	5,10 €
		aller simple	3,60 €
	De 71 à 150 personnes	aller retour	4,40 €
		aller simple	3,10 €
	Au-delà de 150 personnes	aller retour	4,10 €
		aller simple	3,00 €
DIVERS - Chien (offert aux abonnés)	voyage	2,00 €	

<sup>1</sup> Sur présentation d'une pièce justificative

<sup>2</sup> Réservation préalable obligatoire





## > Proposition tarifs 2017

### OUVERTURE DE LA REMONTEE MECANIQUE EN DEHORS DES HORAIRES HABITUELS

#### Cas n°1 : Ouverture anticipée du téléphérique

#### **Selon les saisons, le téléphérique ouvre à 9h15, 9h30 ou 11h :**

Il est possible de demander une ouverture anticipée du téléphérique.

Cette ouverture s'effectue par tranche de 30 minutes selon les critères suivants :

- Du lundi au samedi 65 € par demi-heure
- Dimanche et jour fériés 90 € par demi-heure

#### Cas n°2 : Ouverture exceptionnelle

#### **Lorsque le téléphérique ferme à 18h30 ou 19h25 :**

Il est possible de demander une ouverture exceptionnelle du téléphérique pour la soirée. Cette ouverture sera obligatoirement effectuée depuis l'heure de fermeture habituelle (18h30 ou 19h25) jusqu'à 23h30 pour la dernière descente (fermeture à 23h45) selon les tarifs suivants :

- Du lundi\* au jeudi Forfait de 300 €
- Dimanche et jour fériés Forfait de 600 €

*\*Hors les lundis de fermeture complète, de janvier à avril et d'octobre à décembre*

Cette ouverture exceptionnelle peut également être complétée par une prolongation au-delà de 23h45 et sera facturée par tranche de demi-heure comme spécifiée dans le cas n°3.

#### Cas n°3 : Prolongation d'ouverture

**Lorsque le téléphérique ferme habituellement à 23h45 ou 00h15**, il est possible de demander une prolongation d'ouverture.

Cette prolongation s'effectue par tranche de 30 minutes. Chaque demi-heure sera alors facturée jusqu'à l'heure de fermeture souhaitée.

#### Du lundi au samedi :

- Prolongation ne dépassant pas 01h45 le lendemain matin 90 € chaque demi-heure
- Prolongation au-delà de 01h45 le lendemain matin 110 € chaque demi-heure

#### Le dimanche et jours fériés :

- Prolongation ne dépassant pas 01h45 le lendemain matin 120 € chaque demi-heure
- Prolongation au-delà de 01h45 le lendemain matin 130 € chaque demi-heure

**Tous les tarifs s'entendent TTC (TVA à 10,00 %)**

**Attention ! les trajets en téléphérique ne sont pas compris et seront facturés en complément de ses ouvertures selon la grille de tarifs 2017 votés.**

### Conditions de réservation des demandes d'ouverture :

Toute demande d'ouverture exceptionnelle ou de prolongation d'ouverture de la remontée mécanique doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du service commercial de la RTGB au moins 1 mois avant la date de l'évènement.

Pour les ouvertures anticipées, au moins 15 jours avant la date de l'évènement.

La confirmation ne sera définitive qu'après accord de la direction.

### ESPACES PUBLICITAIRES - Hors frais techniques de fabrication

#### Habillage des bulles (pose non incluse) :

- 2 trains de cabines (bulles entières) pour 1 jour	1 600,00 € ht
- 2 trains de cabines (bulles entières) pour forfait 7 jours	6 900,00 € ht
- 2 trains de cabines (demi bulle) pour 1 jour	900,00 € ht
- 2 trains de cabines (demi bulle) pour forfait 7 jours	4 300,00 € ht

#### Petite bâche sur gare basse (pose incluse) :

- pour 1 jour	200,00 € ht
- pour forfait 7 jours	1000,00 € ht

#### Grande bâche sur gare basse (pose non incluse) :

- pour 1 jour	1 200,00 € ht
- pour forfait 7 jours	2 000,00 € ht
- frais de dossier	200,00 € ht

#### Ecran gare basse (une page de 10 secondes) :

- pour 1 jour	100,00 € ht
- pour forfait 7 jours	300,00 € ht

**Tarifs HT (TVA à 20,00 %)**

### COUT DES DEGRADATIONS :

Toutes les dégradations et réparations sur l'appareil seront facturées aux organisateurs de soirées au coût réel des frais engagés par la régie du téléphérique. **(TVA à 20,00 %)**

### REMISES COMMERCIALES :

**Lorsque plusieurs groupes commandent une ouverture exceptionnelle, ou une prolongation d'ouverture, une remise de 40 % sera accordée à chacun d'eux pour partage de frais :**

- soit sur les demi-heures de prolongation d'ouverture communes,
- soit sur le forfait d'ouverture exceptionnel commun

Cette remise n'est cependant pas applicable pour les ouvertures anticipées.

**Dans le cadre d'une location de salle avec transport, des remises commerciales pourront être accordées sur les tarifs\* selon les critères suivants :**

- Dans la limite de 20 % des tarifs votés,
- Pour les services de la ville de Grenoble, des satellites de la ville et des collectivités territoriales, jusqu'à 30 % des tarifs votés,
- Pour le personnel de la Régie du Téléphérique et dans le cadre d'un évènement familial, 50 % des tarifs votés, dans la limite d'un évènement pas membre du personnel et par an.

*\*en dehors des tarifs ayant déjà bénéficiés de partage de frais de prolongation d'ouverture ou d'ouverture exceptionnelle.*

**TRANSFORMATION DE POSTE**

<b>Département</b>	<b>Direction</b>	<b>Service</b>	<b>Poste à supprimer</b>	<b>Poste à créer</b>
Direction Générale des Services	Communication Evènementiel	Evènementiel	Conseiller des Activités Physiques et Sportives	Attaché